

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France ?



Ils participent bénévolement à la sauvegarde de la biodiversité de nos campagnes. Les apports de la chasse à la nature sont estimés à 360 millions d'euros par an.**

* Vote des auditeurs RMC-BFM TV Jean-Jacques Bourdin du 31 mai 2018 : 60% oui / 40% non.

** 309 actions en faveur des espèces non chassables réalisées par les chasseurs depuis février 2016. (Source : Cyn'Actions Biodiv - www.chasseurdefrance.com/cynactions)

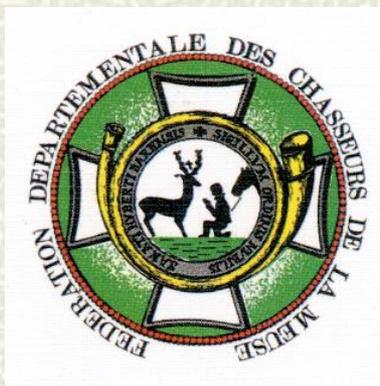
Plus d'infos



www.chasseurdefrance.com
[#chasseursresponsables](https://twitter.com/chasseursresponsables)



Fédération Départementale Des Chasseurs de la Meuse



Assemblée Générale 2019

Samedi 13 AVRIL 2019

Salle Mariette VAUTRIN - SAMPIGNY



ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- **Compte-rendu moral du Président**
- **Compte-rendu financier – Budget Prévisionnel**
 - **Rapport « Petit Gibier »**
 - **Rapport « Grand Gibier »**
- **Responsabilisation : Vote à bulletin secret**
 - **Présentation du SDGC 2019-2025**
 - **Peste Porcine Africaine**
 - **Récompenses**
 - **Interventions des Personnalités**
- **Décisions et Votes : SDGC, Cotisations fédérales, dates d'Ouvertures et de Fermetures**
 - **Résolutions et questions diverses**
 - **Clôture de l'Assemblée Générale**

RAPPORT MORAL

Président Michel THOMAS



RAPPORT FINANCIER

Trésorier Denis BOURSAUX





2017 / 2018

1 juillet 2017/30 juin 2018

2018 / 2019

Année en cours

2019 / 2020

Vote des cotisations



Présentation des comptes le 13 Avril 2019

Clôture des comptes - Affectation du résultat





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

2017 / 2018

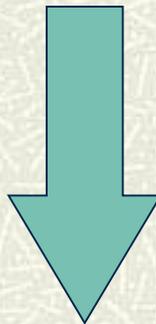
AG 13 Avril 2019

2018 / 2019

1 juillet 2018 / 30 juin 2019

2019 / 2020

Vote des cotisations



Année comptable en cours (hiver 18/19) = ??????

Se termine le 30 juin 2019, restent les pâtures à payer. Présentation AG 2020





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

2017 / 2018

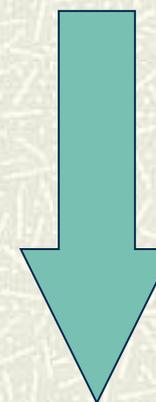
AG 13 Avril 2019

2018 / 2019

Année en cours

2019 / 2020

1 juillet 2019/30 juin 2020



**Vote des cotisations pour les dépenses du
1° Juillet 2019 au 30 Juin 2020**

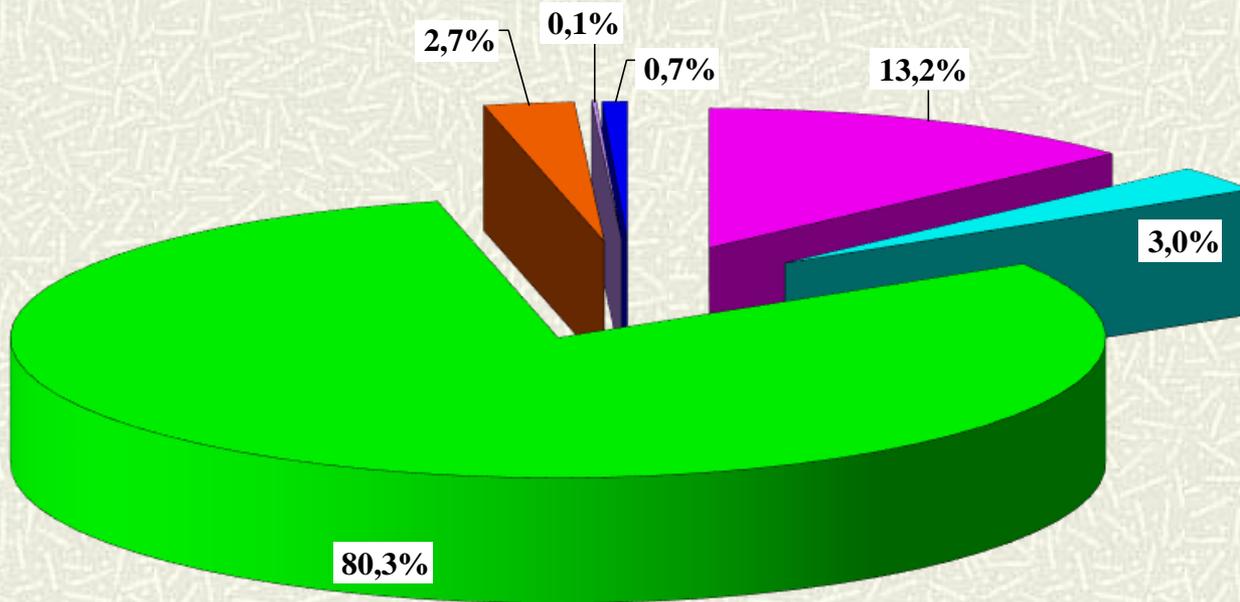
Aujourd'hui à SAMPIGNY





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

RECETTES SG 2017 / 2018



70 Ventes-affiliations-pdts annexes

74 Subv de fonctionnement

75 Vignettes et adhésions

76 Produits financiers

77 Produits exceptionnels

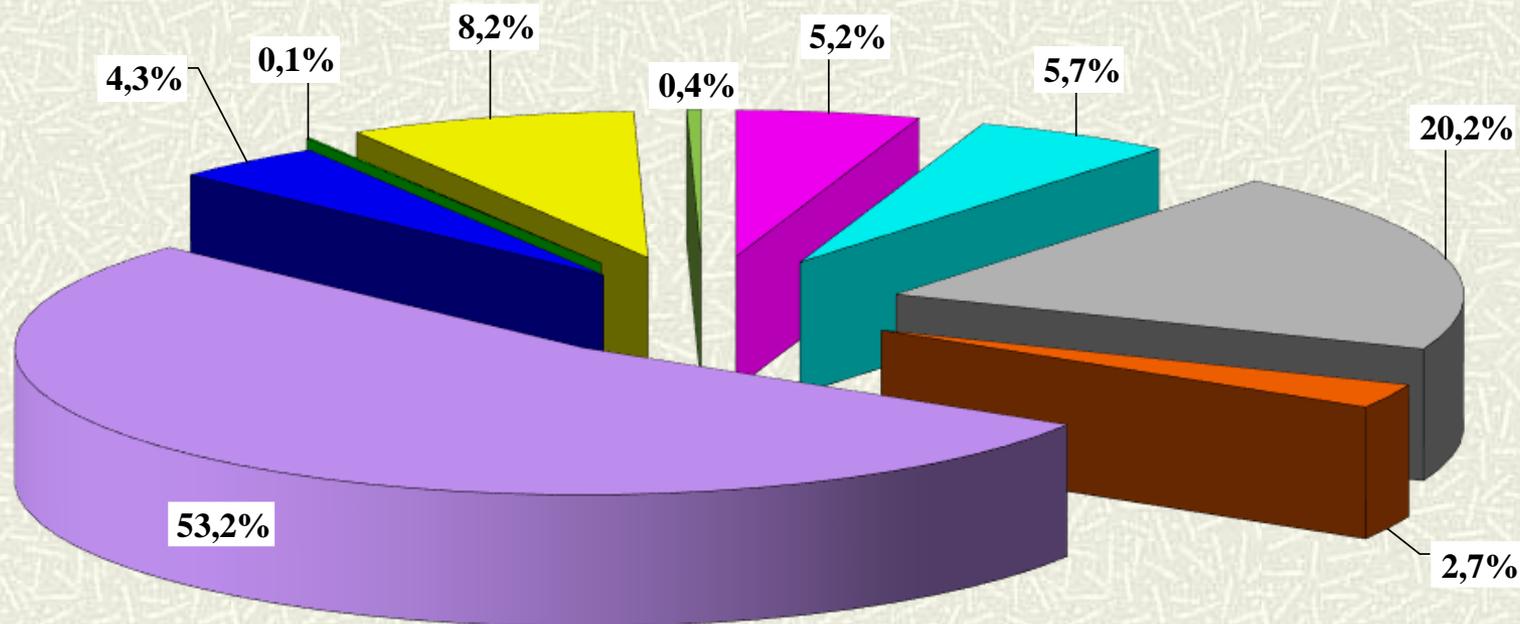
79 Transfert de charges





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

DEPENSES SG 2017 / 2018

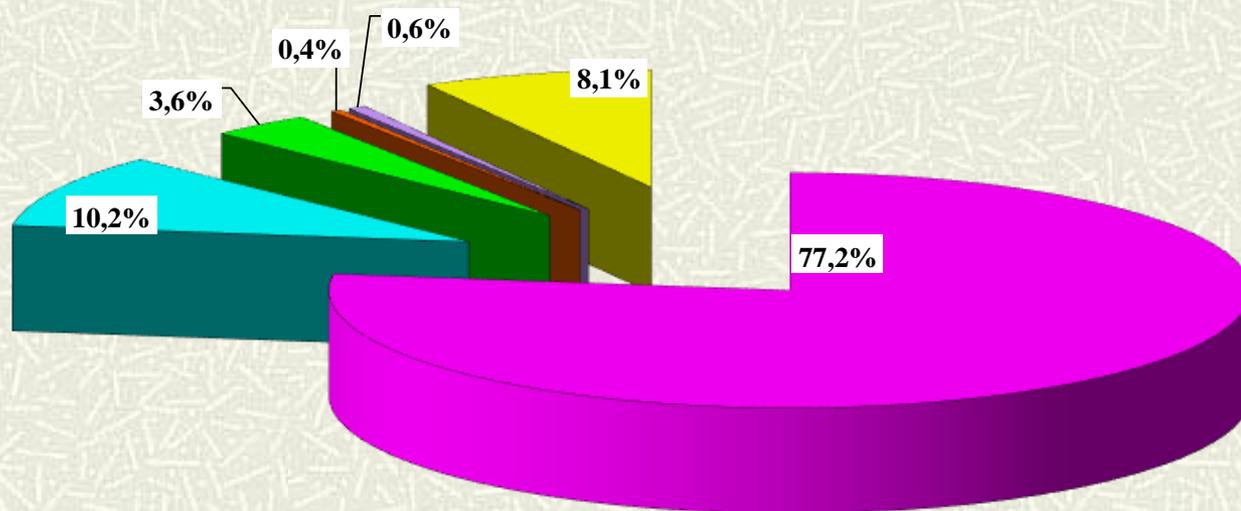


- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| 60 Achats | 61 Services extérieurs |
| 62 autres services ext | 63 impôts et taxes |
| 64 charges de personnels | 65 Autres charges gestion courante |
| 67 charges exceptionnelles | 68 dotation amortisss provisions |
| 69 Impôts sur les bénéfices | |





RECETTES 2017 /2018 - DEGÂTS DE GIBIERS



■ Bracelets Gibier rouge et Sanglier

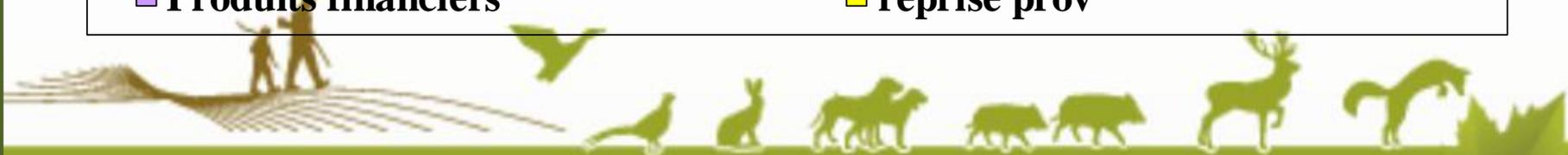
■ Cotisation territoire

■ Quote-part FNC

■ Autres produits

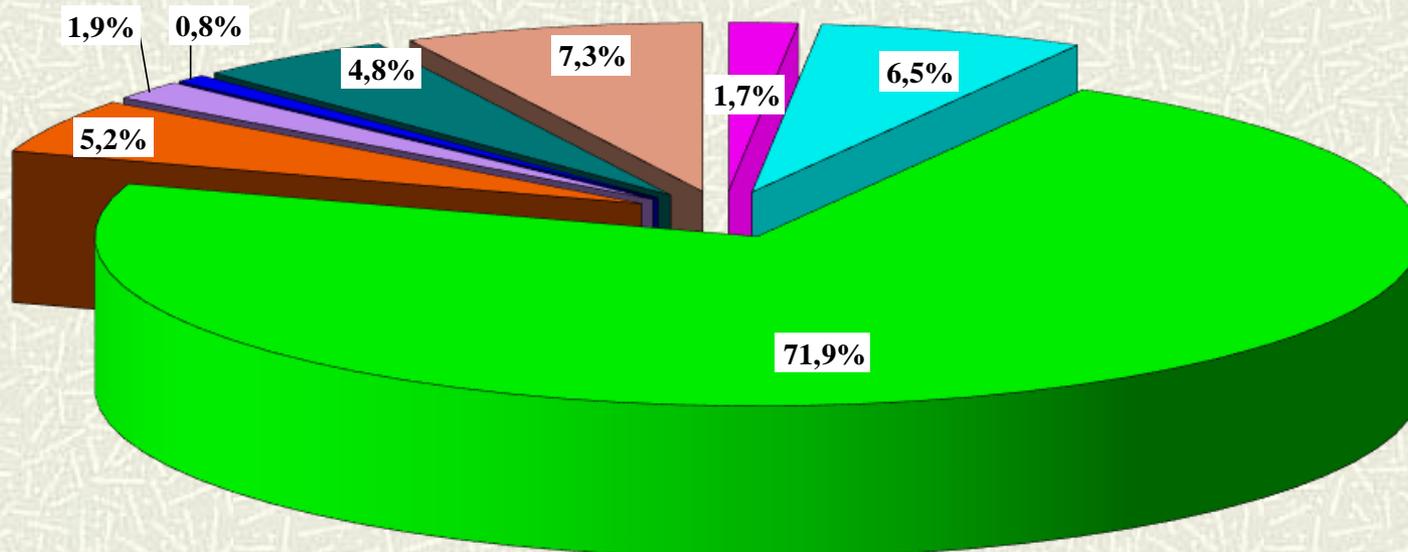
■ Produits financiers

■ reprise prov

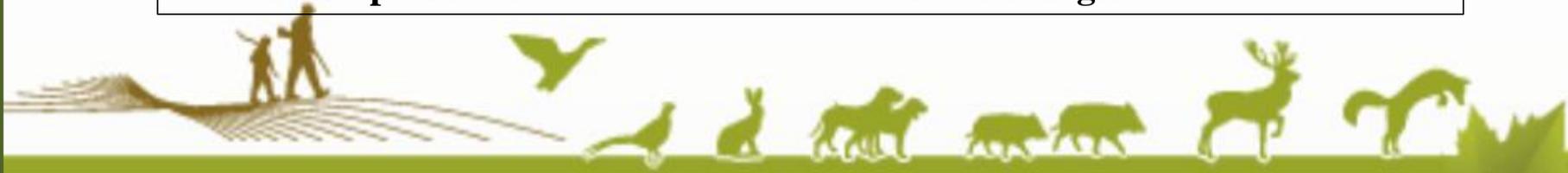




DEPENSES 2017 / 2018 - DEGÂTS DE GIBIERS



 Achat bracelets	 Achat clôtures
 Indemnisation dégâts (hors prov)	 Honoraires des estimateurs
 Déplacement des estimateurs	 dotation prov
 Frais de personnel	 Autres charges



INTERVENTION DE M. RONDEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

**Quitus au trésorier et au conseil
d'administration, ainsi qu'
au commissaire aux comptes
pour l'exercice 2017 / 2018**





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

SERVICE GENERAL 2017/2018

Arrêté au 30 juin 2018

RESULTAT 2017/2018 DE: **130.143,47 €**

AFFECTATION DU RESULTAT :

1/ en Réserves de gestion du service dégâts

2/ Equilibre des réserves immobilisées:

Reprise de 77 036,80 € sur les 623 841,80 € vers les réserves de gestion





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

SERVICE DEGATS DE GIBIERS

2017/2018

Arrêté au 30 juin 2018

Résultat 2017/2018 de - 362.508,23 €
à prélever sur les réserves de gestion





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Année 2018/2019 en cours:

Présentation à l'AG 2020



BUDGET PREVISIONNEL 2019 / 2020





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

2017 / 2018

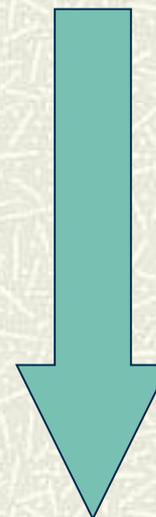
AG 13 Avril 2019

2018 / 2019

Année en cours

2019 / 2020

1 juillet 2019/30 juin 2020



**Vote des cotisations pour les dépenses du
1° Juillet 2019 au 30 Juin 2020**

Aujourd'hui à SAMPIGNY





PREVISIONS ETABLISSEMENT « service général » 2019/2020

PRODUITS

70 Ventes Affiliations Pdts annexes	188 800
74 Subventions de fonctionnement	149 000
75 Vignettes et adhésions	644 040
76 Produits financiers	23 000
77 Produits exceptionnels	1 500
79 Transfert de charges	1 000
TOTAL	1 007 340

CHARGES

60 Achats	124 455
61 Services extérieurs	55 700
62 Autres services extérieurs	220 835
63 Impôts et taxes	24 750
64 Charges de personnel	460 000
65 Autres charges gestion courante	44 000
66 Charges financières	100
67 Charges exceptionnelles	5 000
68 Dotation amortisst et provisions	69 000
69 Impôt sur les bénéfices	3 500
TOTAL	1 007 340

RESULTAT : équilibré





PREVISIONS ETABLISSEMENT « DEGATS » 2019/2020

RECETTES

Bracelet Gibier Rouge	559 600
Bracelets Sangliers	1 253 700
Cotisation Territoires	400 000
Quote-part timbre national (FNC)	0
Autres Produits	71 000
TOTAL	2 284 300

DEPENSES

Achats Bracelets	50 000
Achats Clôtures	70 000
Indemnisation des Dégâts	1 532 390
Honoraires des Estimateurs	150 000
Déplacement des Estimateurs	55 000
Frais de personnel	135 500
Autres Charges	221 410
Subvention clôtures	70 000
TOTAL	2 284 300

RESULTAT : équilibré





ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- **Compte-rendu moral du Président**
- **Compte-rendu financier – Budget Prévisionnel**
 - **Rapport « Petit Gibier »**
 - **Rapport « Grand Gibier »**
- **Responsabilisation : Vote à bulletin secret**
 - **Présentation du SDGC 2019-2025**
 - **Peste Porcine Africaine**
 - **Récompenses**
 - **Interventions des Personnalités**
- **Décisions et Votes : SDGC, Cotisations fédérales, dates d'Ouvertures et de Fermetures**
 - **Résolutions et questions diverses**
 - **Clôture de l'Assemblée Générale**



Commission Petit Gibier
Assemblée Générale 2019
Vice-Président Hervé Vuillaume.

- 1/ Politique fédérale:** Eco-contribution, biodiversité ordinaire, carnet numérique et gestion des ACCA
- 2/ Régulation des prédateurs**
- 3/ Historique des prélèvements et propositions des périodes de chasse**



**1/ Politique fédérale et
projet de réforme de la
Chasse**





PROJET DE REFORME DE LA CHASSE : ECO-CONTRIBUTION

- # Toutes actions en faveur de la biodiversité
- # En 6 thématiques d'actions déjà menées pour la plupart dans les FDC
 - Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité
 - Restaurer la nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue et assurer sa continuité
 - Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent
 - Préserver les espèces chassables et protégées
 - Développer l'expertise et la recherche appliquée sur la faune sauvage et la biodiversité et partager les connaissances
 - Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

REFLEXION SUR DES PROJETS « PETIT GIBIER » - BIODIVERSITE

UN EXEMPLE :

Communauté de Communes Côtes de Meuse et Woëvre

Projet AMI TVB animé par la Chambre d'Agriculture regroupant différents partenaires

Sollicitation des chasseurs, des communes et des agriculteurs en vue de restaurer ou recréer des Trames Vertes et Bleues par des projets globaux

- Plantation de haies
- Restauration de bords de chemins, de champs
- Création de mares
- Création de bandes enherbées
- Jachères Faune Sauvages
- ...



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



LES ACCA EN FRANCE

70 Départements concernés : Environ 400 000 chasseurs

+ de 50 % des communes françaises sous le régime des ACCA

10 100 ACCA + de 600 AICA

MEUSE : Département à ACCA obligatoire par Arrêté Ministériel de 1972

MEUSE : 400 ACCA + 11 AICA





CARNET NUMERIQUE BECASSE

- Mise en place de la chasse adaptative des espèces migratrices
- Possibilité d'utiliser au choix le « carnet bécasse papier» ou l'application « **CHASSADAPT** »





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



CHASSE DU GIBIER D'EAU

- **2019** : Relocation des lots sur le **Domaine Public Fluvial**
- La Meuse est un département de chasse de nuit.
- L'Association CAREX assure un suivi sanitaire et physiologique des oiseaux et fournit par ses observations les données nécessaires aux prises de décisions

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CAREX : 14 AVRIL 2019

- **La FDC55 s'associe à CAREX**

pour recevoir l'Assemblée Générale de l'ANCGE.

Hôtel des Orchidées à Verdun le Samedi 11 mai 2019 à 14 h 00





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

REFLEXION SDGC



INTERETS :

- Réflexion collective de gestion
- Augmentation de la période de chasse
- Coordination de la régulation des prédateurs
 - Gestion des prélèvements

DEMARCHE VOLONTAIRE DES SOCIETES DE CHASSE





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

POLITIQUE FEDERALE

CONCLUSION





2/ Régulation des prédateurs





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Régulation des Prédateurs

AG APAM

Samedi 18 mai 2019 à 10 h 00

A Chevert



Association de Chasse
Sous Terre

Fédération des Gardes de Chasse
Particuliers de la Meuse

Association des Piégeurs
Agrées de la Meuse

Déterrage

Tir

Piégeage





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Régulation des prédateurs DOSSIER NUISIBLES



En attente de l'arrêté Ministériel
Demande de reconduction des listes en ajoutant
la Pie Bavarde



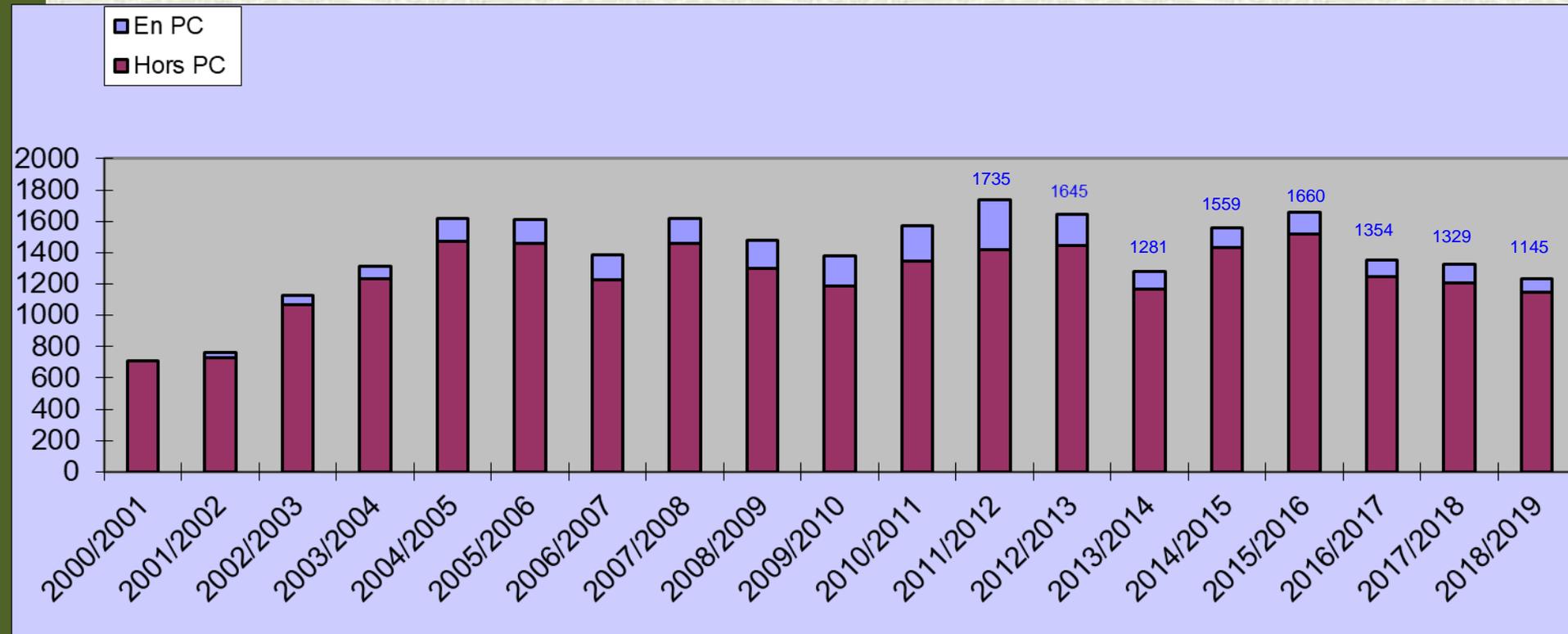


3/ Historique des prélèvements et propositions des périodes de chasse





Prélèvements lièvres





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Lièvre	Samedi 19 Octobre 2019	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 30 Octobre 2019 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2019
Lapin	15 Septembre 2019	29 février 2020





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

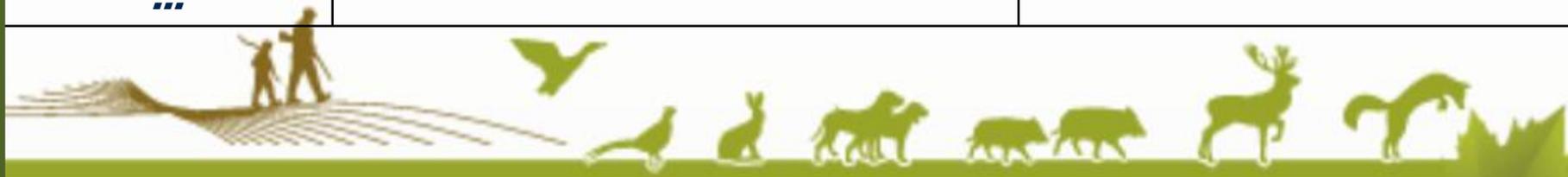
GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Renard	1 Juin 2019	Fermeture générale
Blaireau	15 Septembre 2019 <i>Ouverture anticipée</i> <i>15 mai</i>	Fermeture générale





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Perdrix Grise	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 19 octobre 2019 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 15 septembre 2019	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 30 octobre 2019 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2019
Faisan commun	15 Septembre 2019	24 Novembre 2019
Autres espèces : <i>Perdrix rouge, Faisan Vénéré, ...</i>	15 septembre 2019	Fermeture Générale





OISEAUX DE PASSAGE

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Caille	31 Août 2019	20 Février 2020
Pigeon	15 septembre 2019	10 Février 2020 Pigeon ramier du 11 au 20 Février 2020 à poste fixe
Tourterelle des bois	31 août 2019 (poste fixe)	20 Février 2020
Bécasse	15 septembre 2019	20 Février 2020
Autres oiseaux de passage	En fonction des décisions ministérielles	En fonction des décisions ministérielles





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

GIBIER D'EAU

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES <i>En fonction des décisions ministérielles</i>
Oies	21 Août 2019*	31 Janvier 2020
Canards de surface	21 Août 2019* <i>Sauf canard chipeau 15 Septembre</i>	31 Janvier 2020
Canards plongeurs	21 Août 2019* <i>Sauf morillon, milouin et nette rousse 15 Septembre</i>	31 Janvier 2020
Limicoles	21 Août 2019* <i>Sauf vanneau 15 septembre Bécassine des marais/sourde 03 août 2019 **</i>	31 Janvier 2020
Rallidés	15 Septembre 2019*	31 Janvier 2020

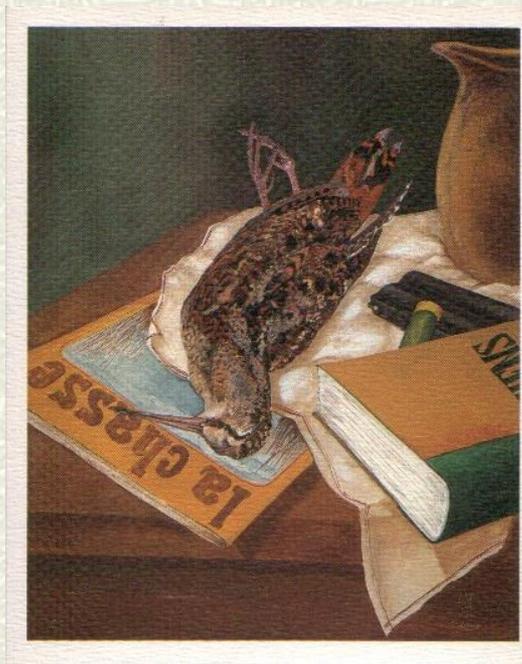
* *Sur les marais non asséchés, fleuves, rivières et étangs*

** *du 03 au 21 août 2019 si aménagement de platières en eau de 10 h à 17 h, après sur les territoires zones humides.*



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Commission Petit Gibier FDC55.



FIN ...

www.fdc55.com





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES CHIFFRES DE LA SAISON 2018-2019

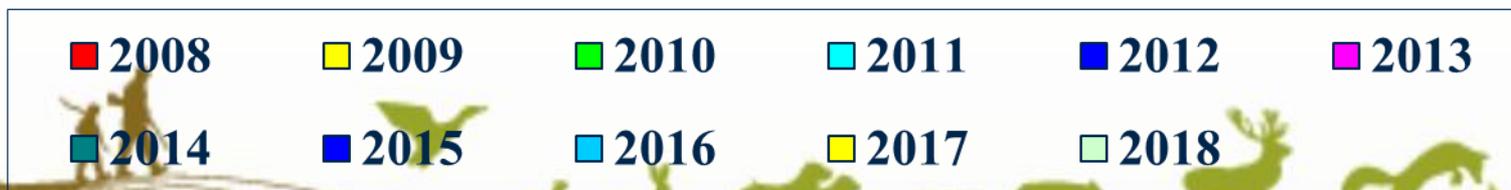
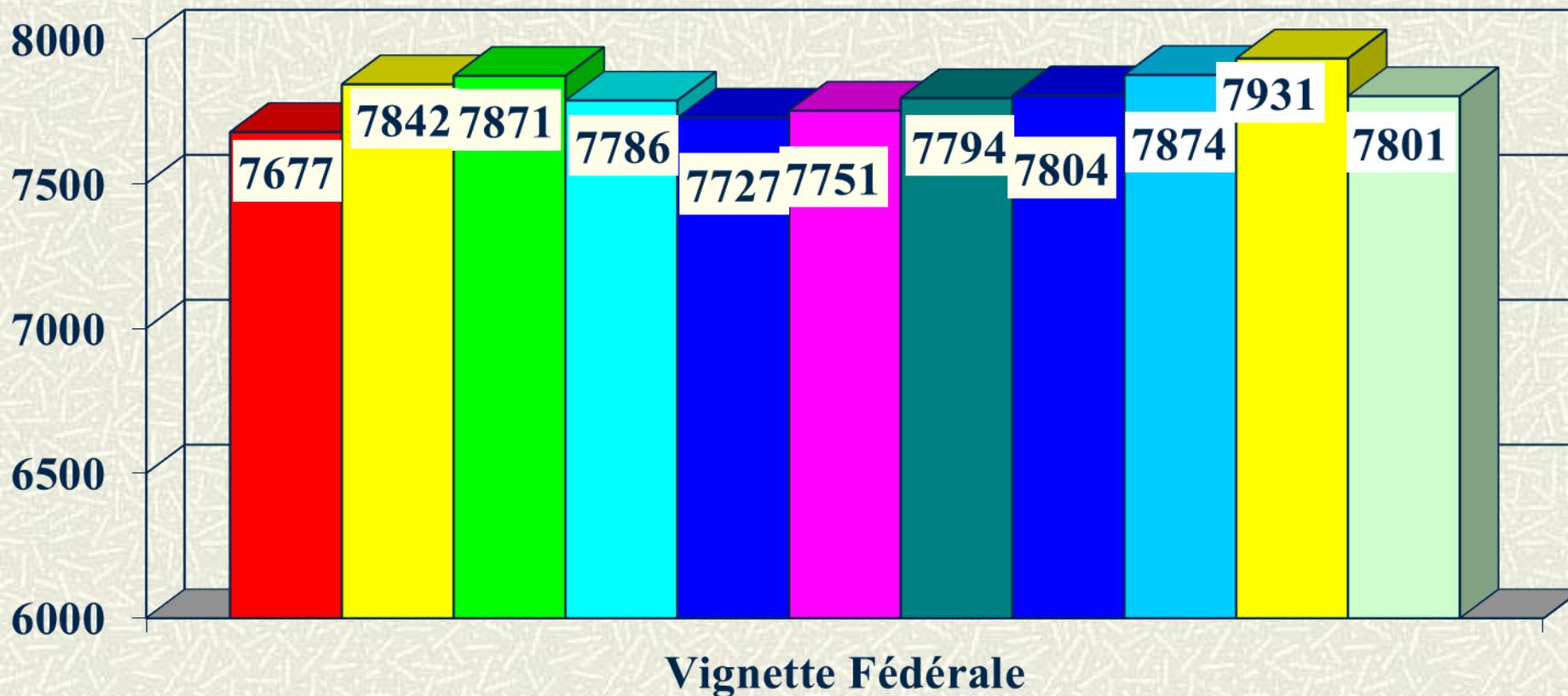
RAPPORT GRAND-GIBIER





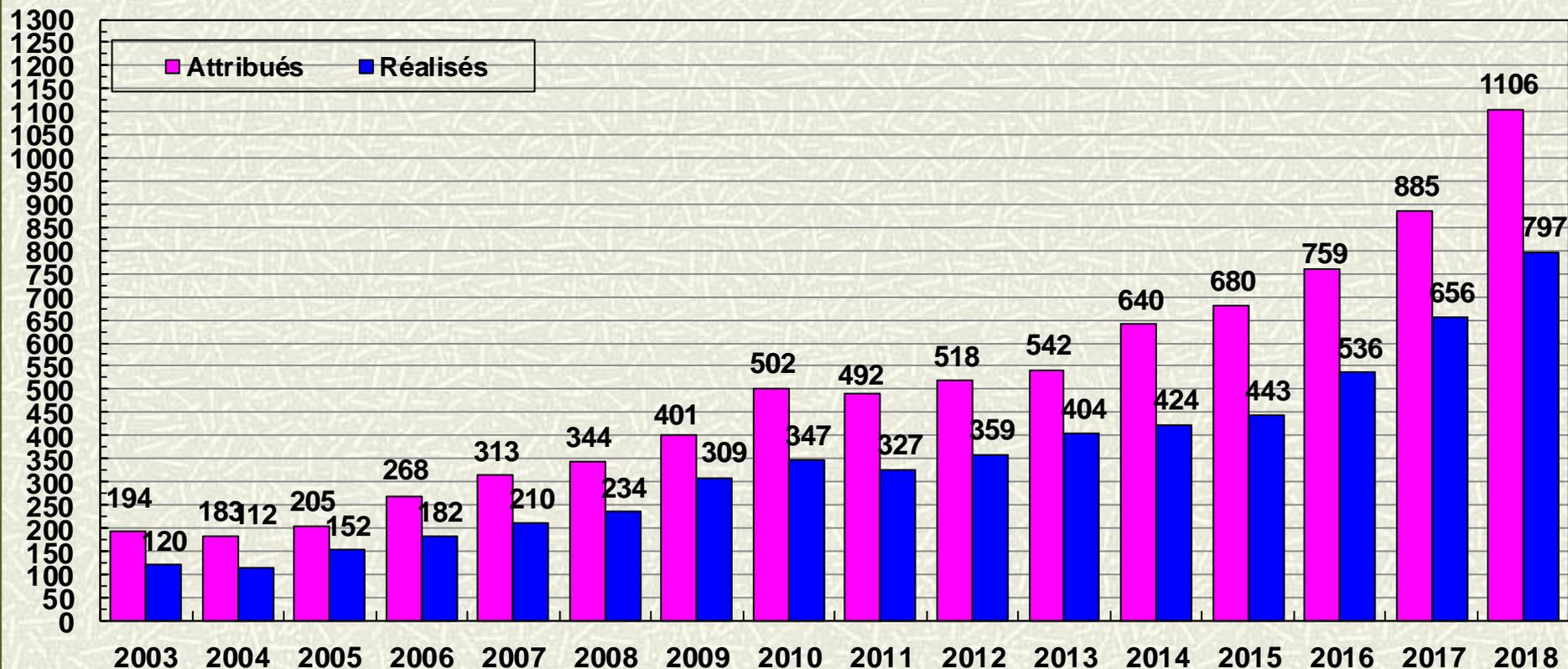
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Evolution des Permis Meuse





PRELEVEMENTS CERFS





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

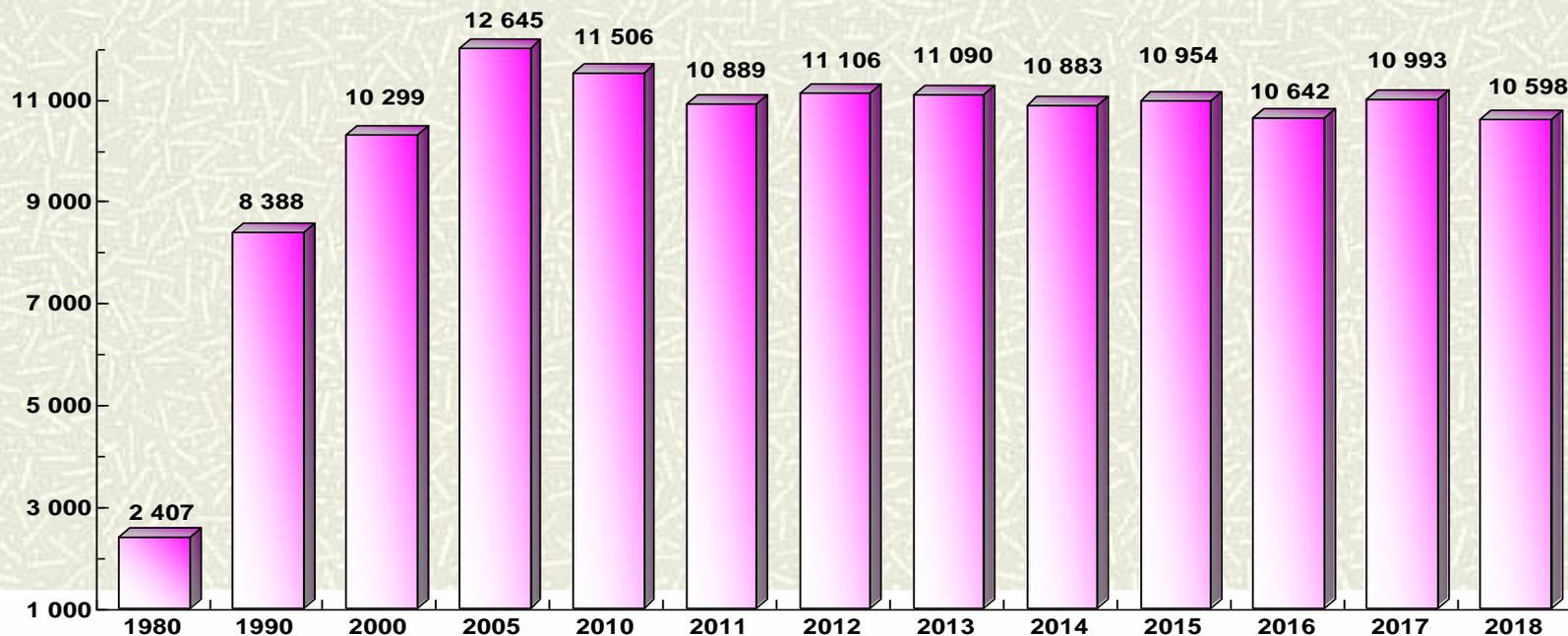
PLAN DE CHASSE CERF 2018 / 2019

CATEGORIES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION	DEMANDES 2019
TOTAL	1106	797	72.06 %	1340





PRELEVEMENTS CHEVREUILS





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

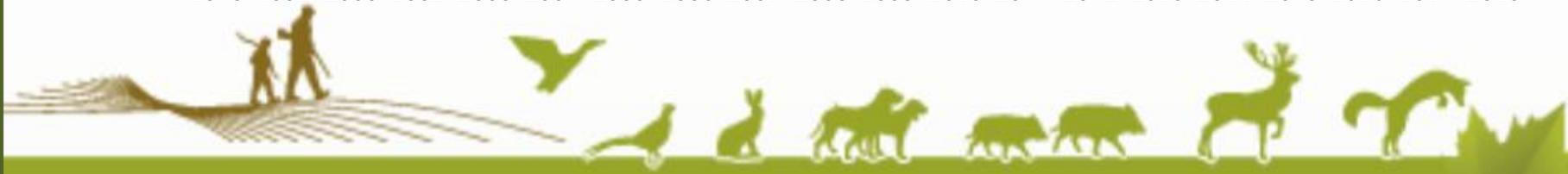
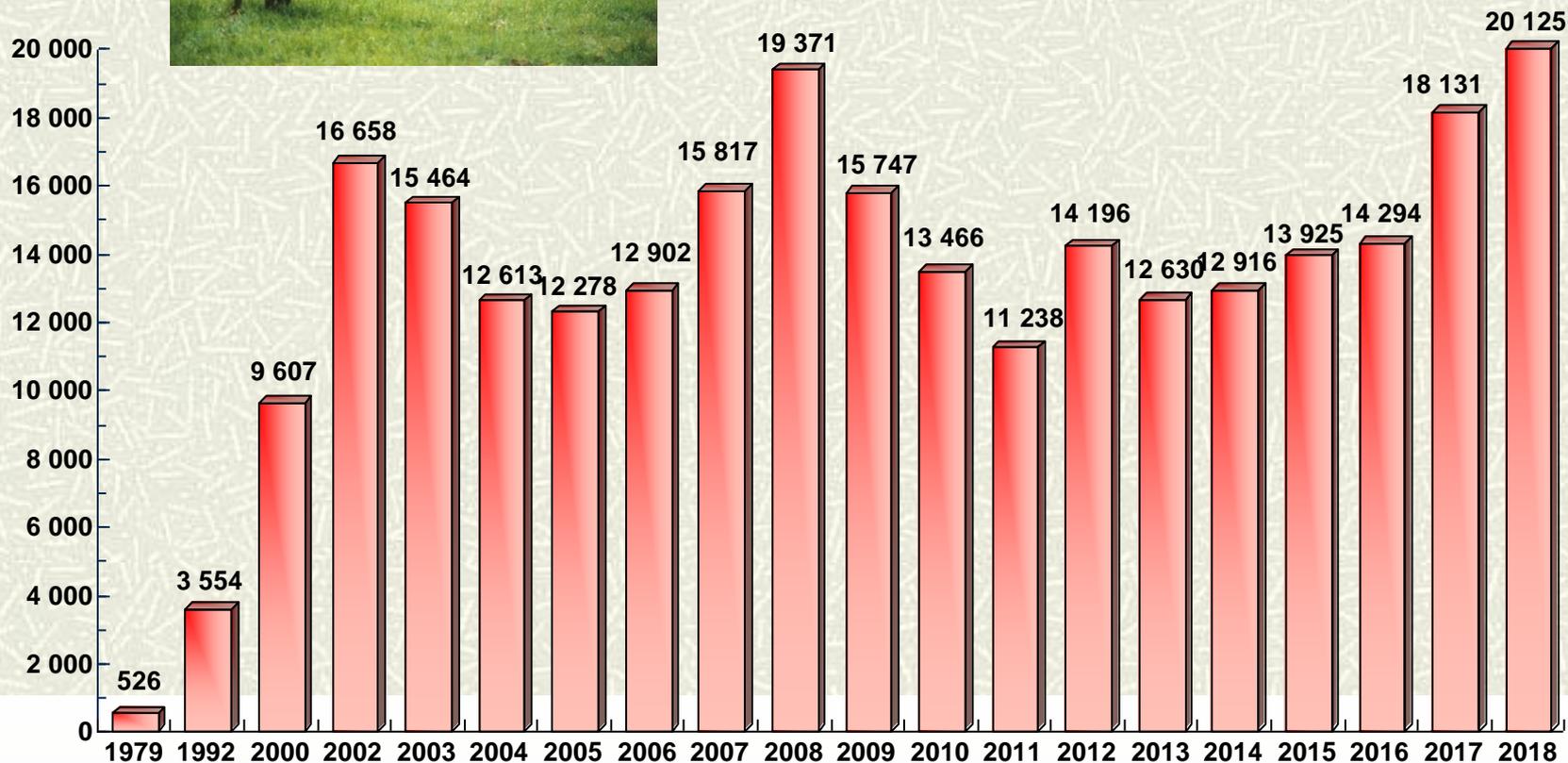
PLAN DE CHASSE CHEVREUIL 2018 / 2019

ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION	DEMANDES 2019
13 503	10 598	78.49 %	12 954





PRELEVEMENTS SANGLIERS





PLAN DE CHASSE SANGLIER 2018 / 2019

ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	% REALISATION	DEMANDES 2019
26 091	20 125	77.13 %	18 177
Dont Tirs administratifs et destruction Mars 2018	283		





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2019 / 2020

OUVERTURE GENERALE :

15 Septembre 2019 à 8 H 00

FERMETURE GENERALE :

29 Février 2020 à 17 H 30





GRANDS GIBIERS

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Cerf (Tir d'été)	01 Septembre 2019	12 Octobre 2019
Cerf-Biche-Faon	13 Octobre 2019	Fermeture générale
Brocard (Tir été)	01 Juin 2019	14 Septembre 2019
Brocard-Chevrette-Chevillard	15 Septembre 2019	Fermeture générale
Sanglier (Tir été)	01 Juin 2019	14 Août 2019
Sanglier	15 Août 2019	Fermeture générale





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



UNUCR 55

Statistiques saison 2018 - 2019





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

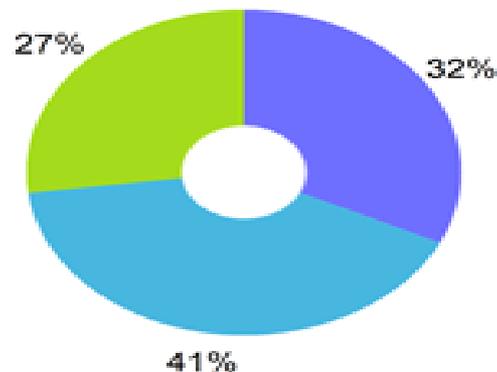
SAISON 2018/2019 :

1 208 INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR
38 CONDUCTEURS DONT 24 DE L'UNUCR 55

Soit 52 de plus que
la saison précédente



Résultats



*Merci au nom des conducteurs de vos appels,
ainsi que de votre confiance*

** Interventions = Contrôle de tir + recherche*





GIBIERS RETROUVÉS

Espèce	Interventions (année n-1)	Contrôle de tir	Echec	Réussite
Cerf	180 (+18)	91 (+18)	44 (-5)	45 (+5)
Chevreuil	134 (+10)	28 (+10)	39 (-7)	67 (+7)
Sanglier	877 (+10)	204 (-7)	406 (+19)	267 (+3)





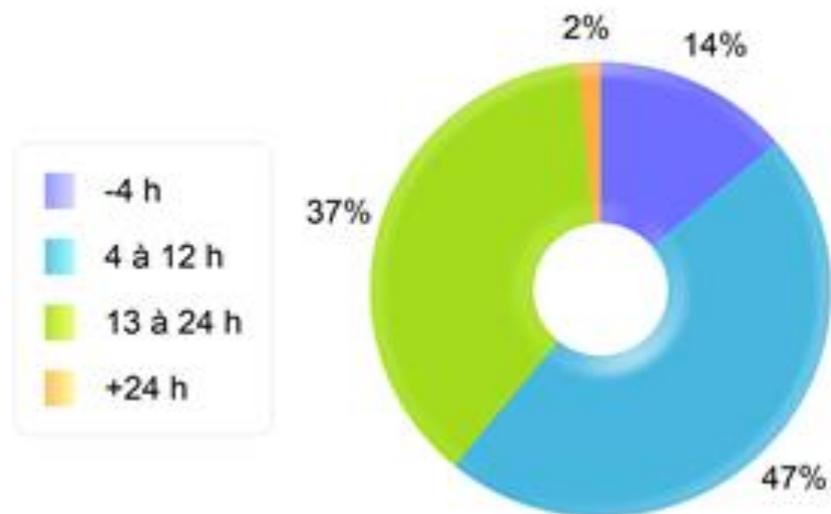
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

AGE DE LA PISTE AU MOMENT DE L'INTERVENTION



61 % des interventions sont réalisées le jour même

Age de la piste



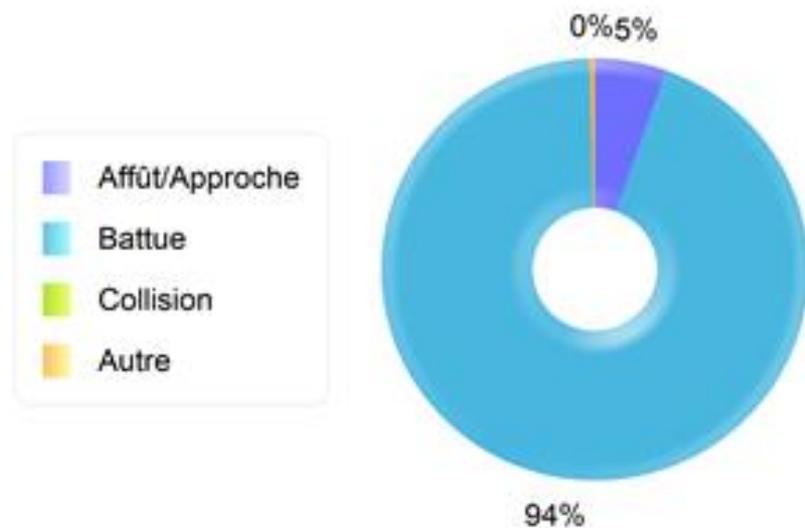


FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

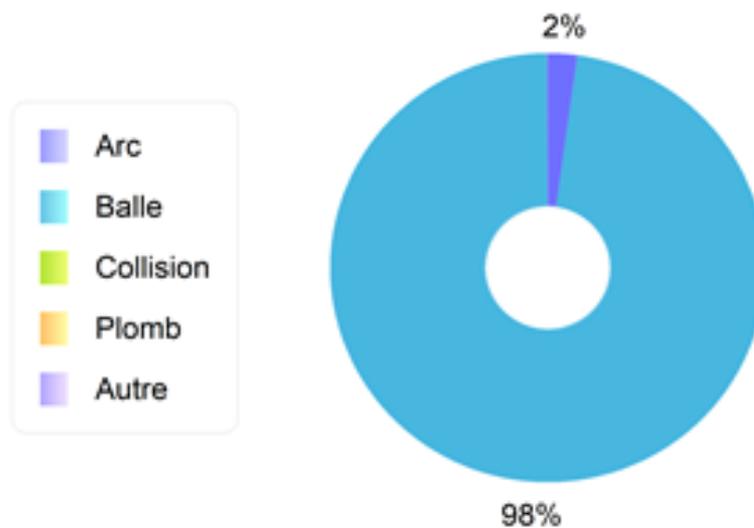


CHASSES

Chasses



Tir





VOUS AVEZ BLESSÉ UN GIBIER

Ce que vous devez faire	Ce que vous ne devez pas faire
Trouver des indices de blessures	Ne pas les ramasser, ce sont de précieux indicateurs. (Dans votre poche le chien ne peut les analyser...)
Essayer d'arrêter les chiens (en battue)	Pousser les chiens sur la voie
Baliser votre poste, puis baliser l'Anschluss (emplacement où l'animal est touché)	
Baliser la direction de fuites, suivre sur 100m.	Ne pas croire à la vue des indices que l'animal n'est pas loin et continuer. Pas la peine d'être 10 chasseurs.
Revenir en évitant de marcher sur la voie	
Faire appel à un conducteur dès que possible. Concertez-vous, que plusieurs sociétaires ne contactent pas plusieurs conducteurs.	Ne pas être impatient, il est possible de retrouver le lendemain.
Savoir se rendre disponible pour effectuer la recherche est la concrétisation de votre acte de chasse.	





NOTRE OBJECTIF

- Respecter l'animal chassé en abrégant ses souffrances
- Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé
- Unir toutes les personnes qui partagent nos objectifs
- Systématiser les contrôles de tir pour les grands cervidés

Notre devise : Jusqu'au bout





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Notre action est du bénévolat

REMERCIEMENTS

- # Aux sociétés de chasse et aux chasseurs faisant appels à nos services
- # A la FDC de la Meuse pour son soutien





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

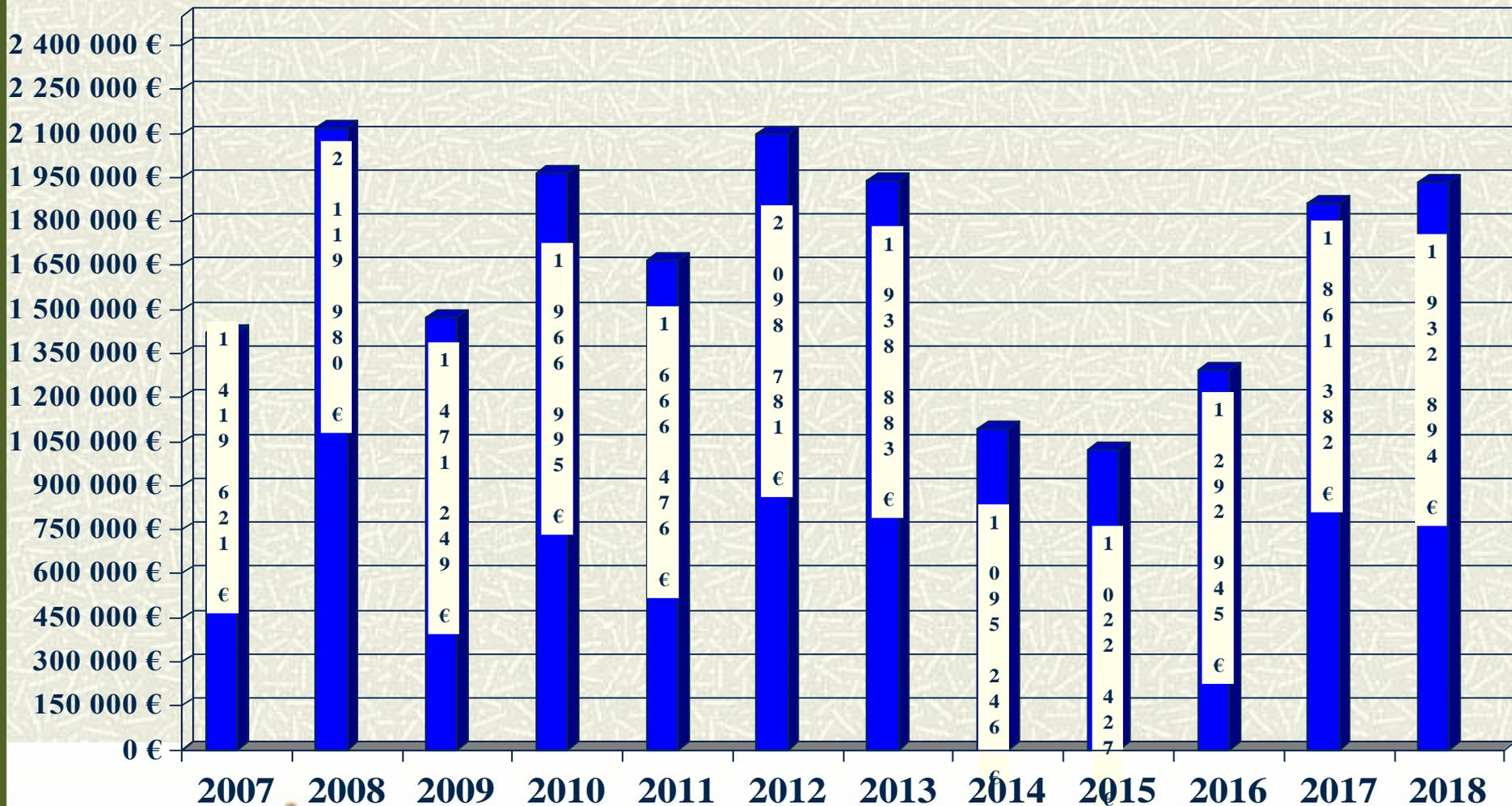
LES DEGATS EN 2018





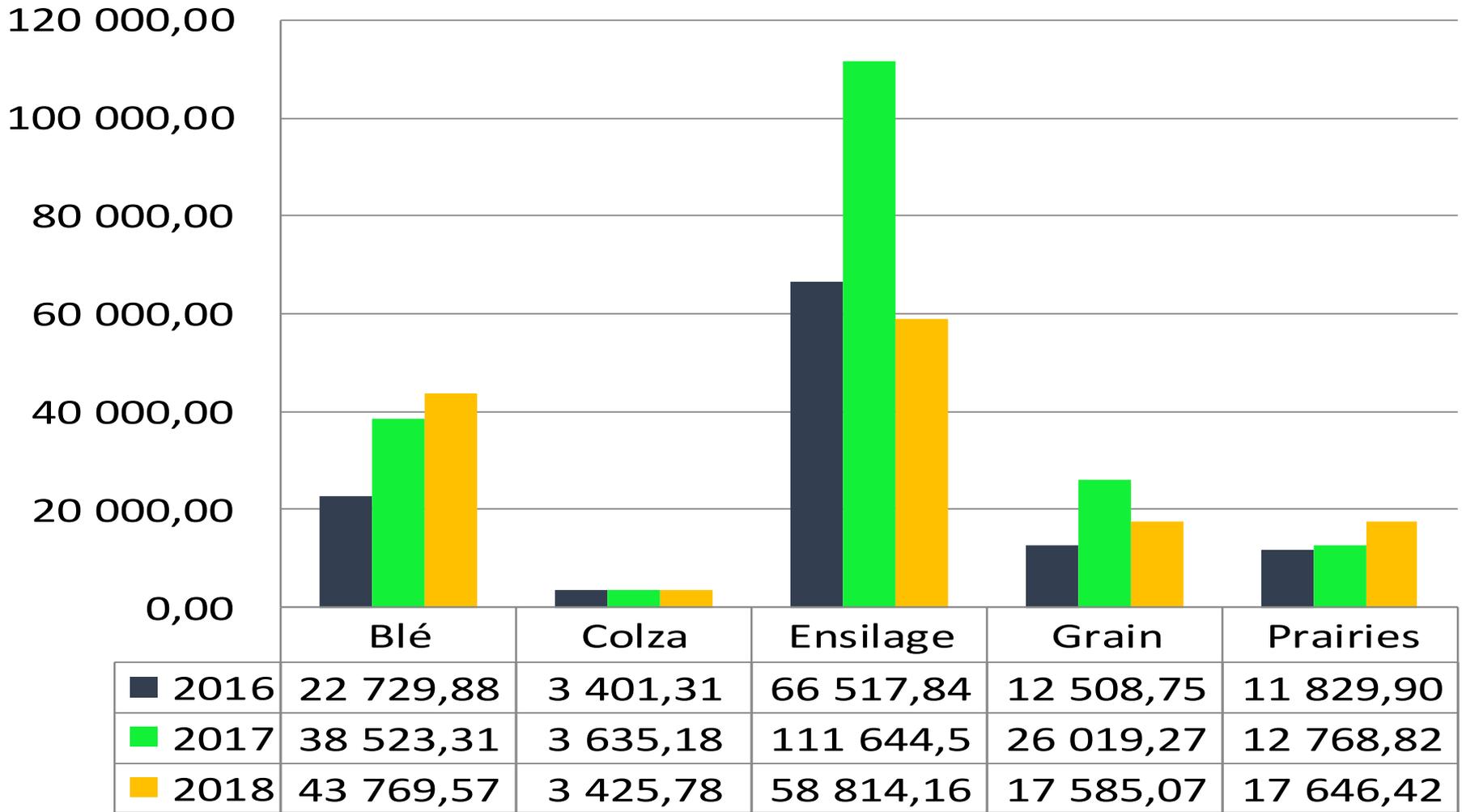
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES DEGATS SUR 12 ANS EN EUROS





Meuse : Quintaux détruits sur 3 ans





Quintaux détruits

Culture	2017	2018	2018/17
blé	38 532,31	43 769,57	+ 13,6 %
colza	3 635,18	3 425,78	- 5,8 %
tournesol	2 210,94	996,38	- 54,9 %
ensilage	111 644,52	58 814,16	- 47,3 %
orge printe.	1 617,89	1 870,15	+ 15,6 %
orge hiver	7 418,82	1 793,65	- 75,8 %
pois	3 867,02	2 213,53	- 42,8 %
maïs grain	26 019,27	17 585,07	- 32,4 %
prairies	12 768,82	17 646,42	+ 38,2 %



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Barèmes d'indemnisation

Culture	2016	2017	2018	2018/17
Blé tendre	14,80 €	14,40 €	18,60 €	29 %
Orge d'hiver	15,40 €	14,20 €	18,80 €	32 %
Orge de printemps	17,60 €	17,90 €	22,00 €	23 %
Colza	35,10 €	34,70 €	34,90 €	1 %
Mais fourrager	2,60 €	2,80 €	3,60 €	29 %
Mais grain	11,90 €	11,00 €	13,90 €	26 %





ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- **Compte-rendu moral du Président**
- **Compte-rendu financier – Budget Prévisionnel**
 - **Rapport « Petit Gibier »**
 - **Rapport « Grand Gibier »**
- **Responsabilisation : Vote à bulletin secret**
 - **Présentation du SDGC 2019-2025**
 - **Peste Porcine Africaine**
 - **Récompenses**
 - **Interventions des Personnalités**
- **Décisions et Votes : SDGC, Cotisations fédérales, dates d'Ouvertures et de Fermetures**
 - **Résolutions et questions diverses**
 - **Clôture de l'Assemblée Générale**

DEGATS DE GIBIER

LA RESPONSABILISATION





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

RESPONSABILISATION ET CLASSIFICATION DES MASSIFS



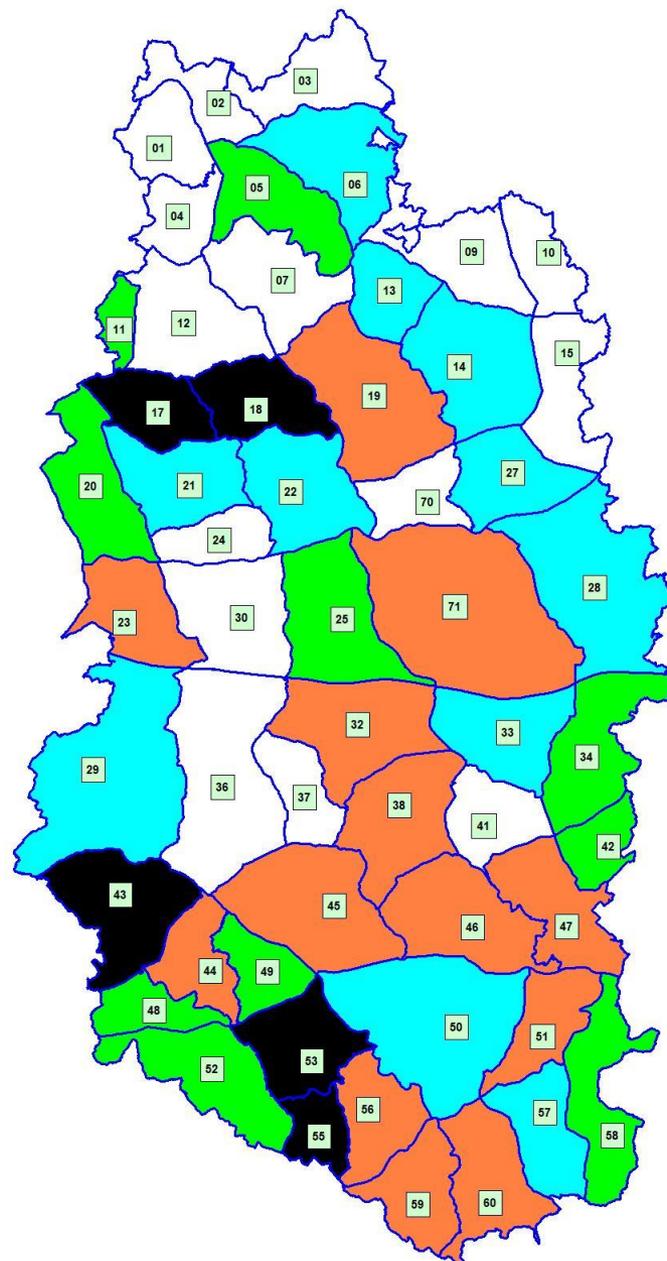


RAPPEL

2018-2019

	77 €
	70 €
	63 €
	56 €
	49 €

Forfait minimum de 75,00 €
(mais réduction 16 % en 18/19)





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

CLASSIFICATION DES MASSIFS

Dans l'attente de la signature du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), il est impossible d'utiliser la nouvelle méthode de responsabilisation.

L'ancienne méthode sera donc prolongée pour la saison prochaine.





Méthode (inchangée)

- # 2 années de qx détruits/100 ha plaine
- # Référence 2011
- # 11^{ème} paramètre : attrib /100 ha bois
- # Notation (0, 1 ou 2 points) sur 22
- # 5 classes





Une NOTE sur 22

■ Classe 1	15 – 22
■ Classe 2	9 – 14
■ Classe 3	6 – 8
■ Classe 4	3 – 5
■ Classe 5	0 – 2





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

CALCUL DE LA COTISATION HA

Méthode N-1





Confirmation de l'engagement

Non prise en compte des bracelets dits de
« remplacement » et de « régulation » pour la
cotisation territoire

Suppression de l'abattement de 16%





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

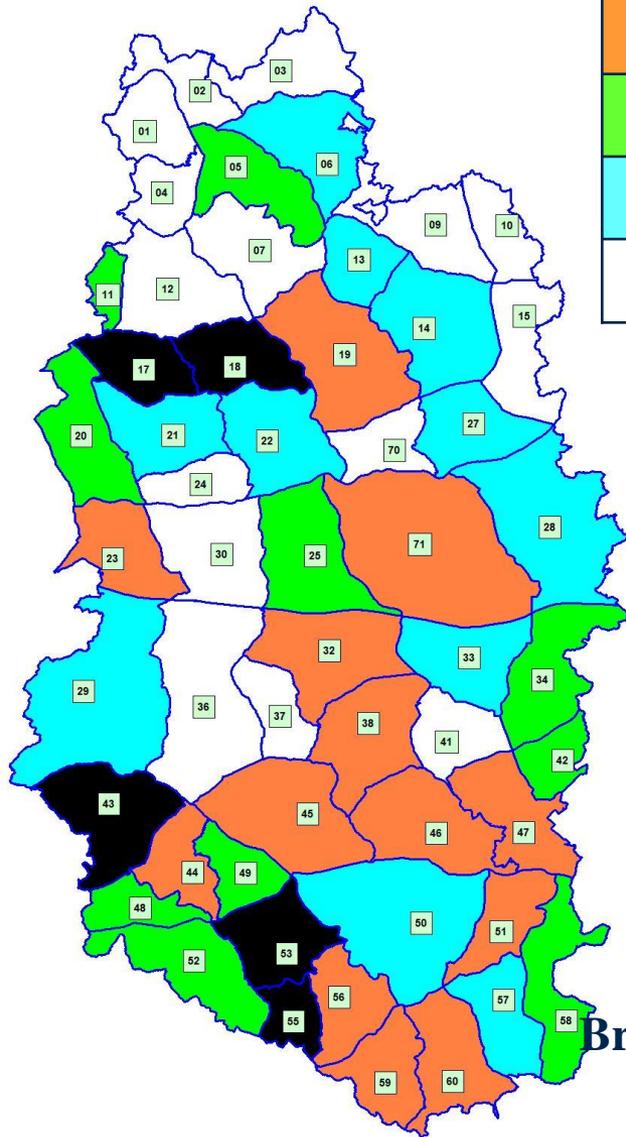
RESPONSABILISATION : METHODE 1

Principe identique à N-1

- 1^{ère} attribution : 20 000 bracelets aux tarifs fixés par la classification des massifs
- Puis attribution supplémentaire volontaire ou imposée au prix réduit (12,00€)
- Les bracelets à 12,00 € ne sont pas pris en compte pour le calcul de la cotisation Ha
- Maintien de la cotisation Ha sur la même base de calcul que N-1 mais avec suppression de l'abattement de 16%

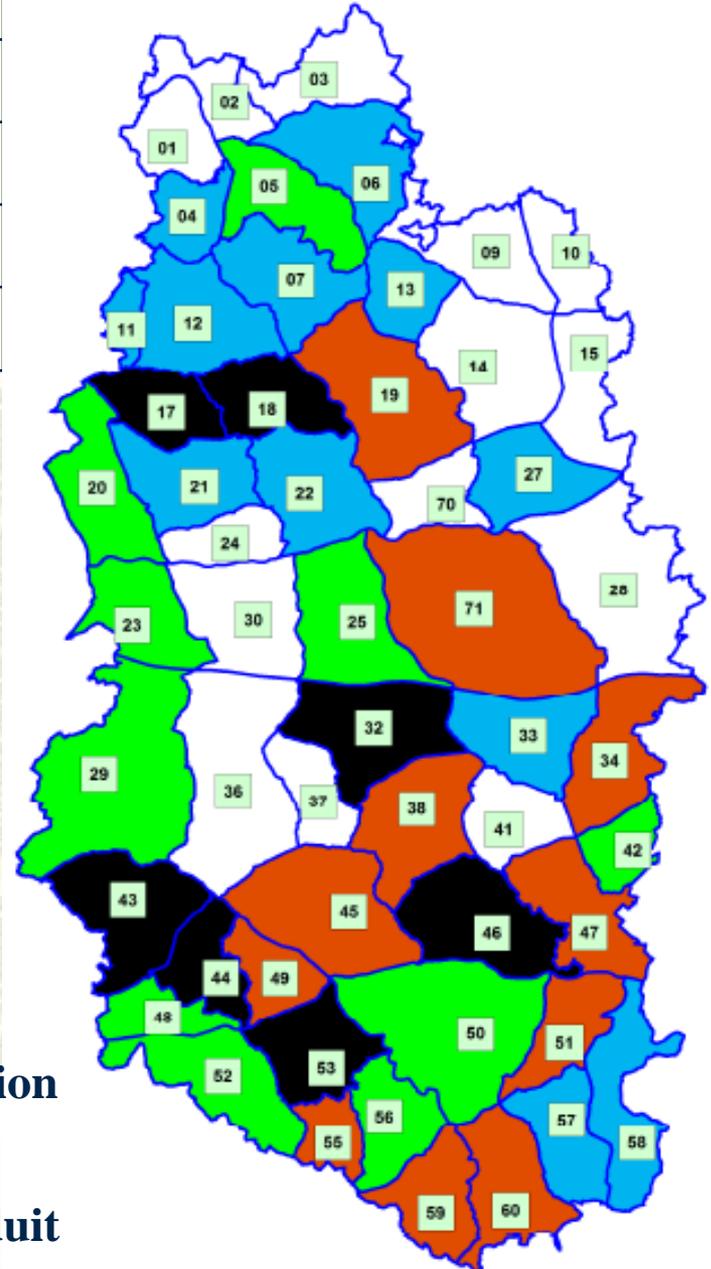


2018-2019



80 €
70 €
63 €
56 €
40 €

2019-2020

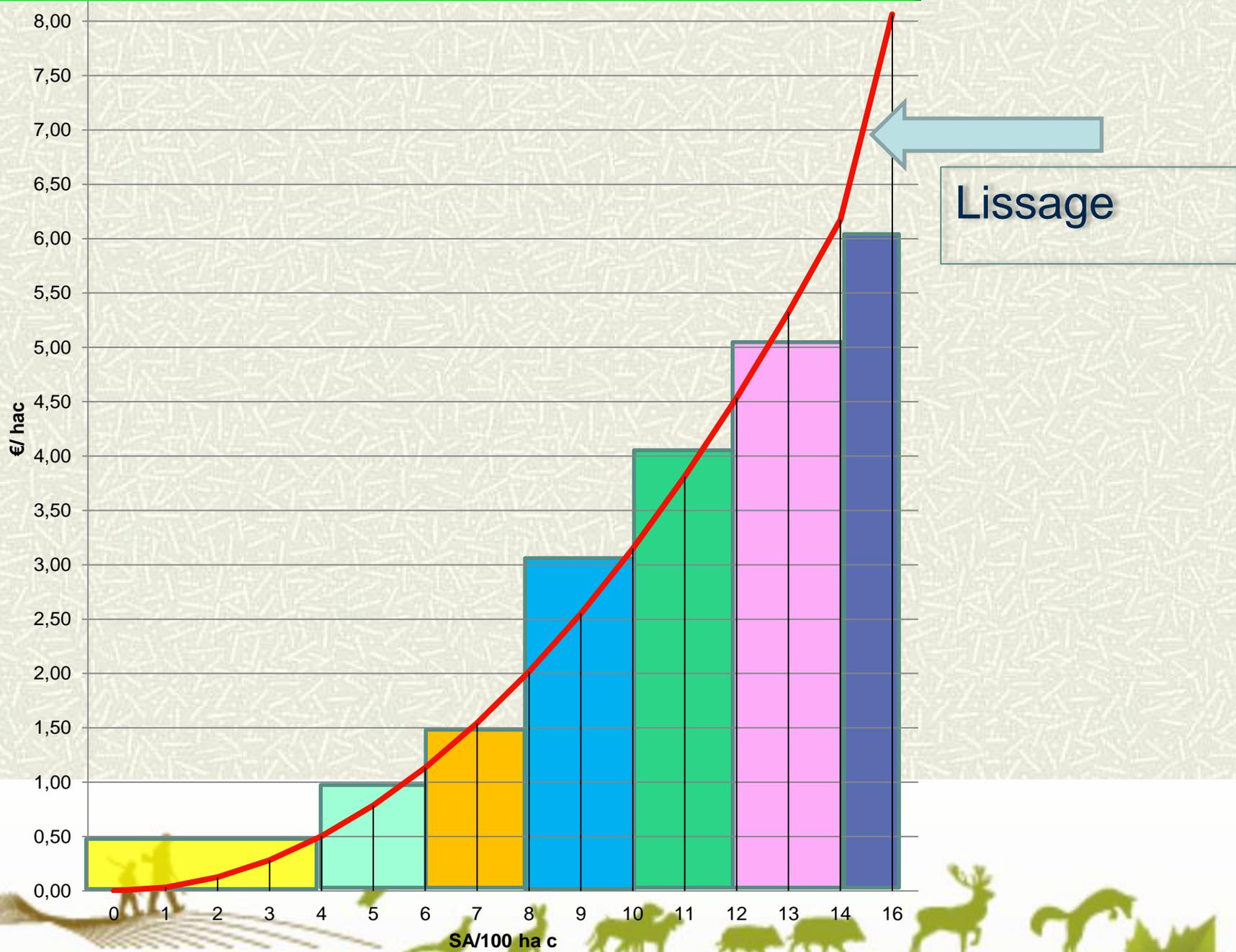


**Bracelet de régulation
(SAIRE) : 40 €**

**Bracelet à Prix Réduit
(SAIPR) : 12 €**



Méthode : Lissage

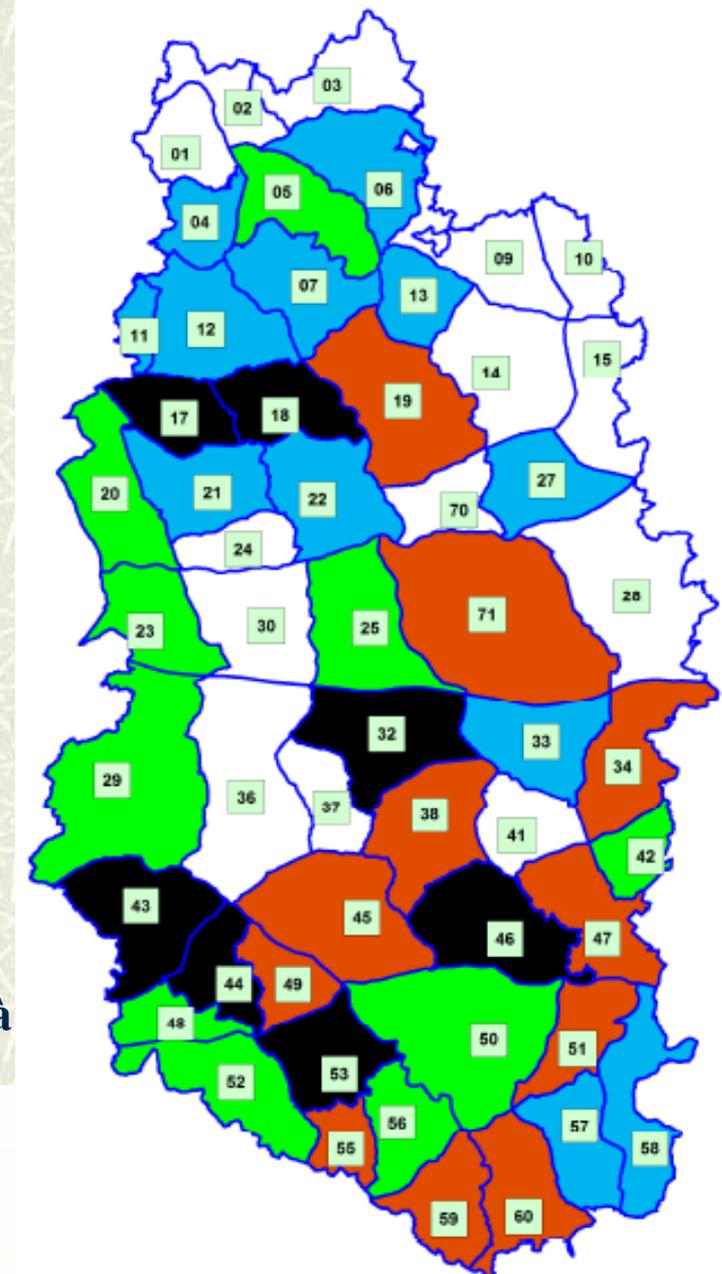


Méthode n°1

	80 € / bracelet + cotisation Ha N-1
	70 € / bracelet + cotisation Ha N-1
	63 € / bracelet + cotisation Ha N-1
	56 € / bracelet + cotisation Ha N-1
	40 € / bracelet + cotisation Ha N-1

**Bracelet de régulation
(SAIRE) : 40 € pour les 150 premières communes à
dégâts**

**Bracelet à Prix Réduit
(SAIPR) : 12 € attribution tous les 15 jours**





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

RESPONSABILISATION : METHODE N°2

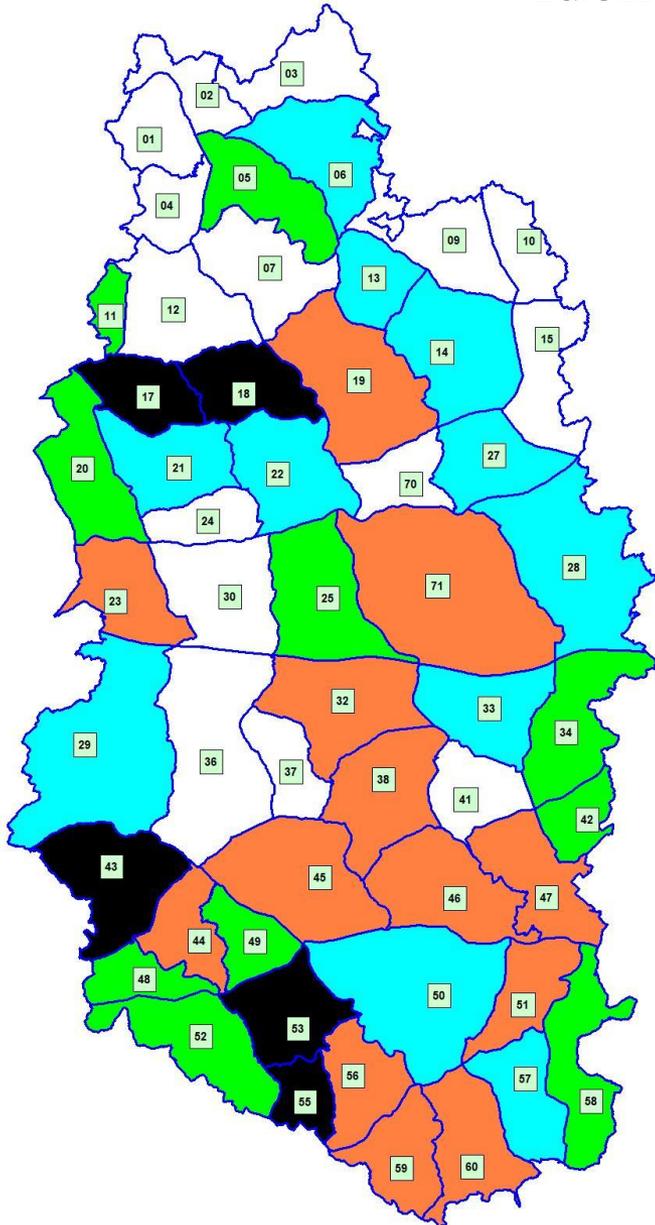
- Attribution avec bracelets à un tarif unique de 45 €
- Attribution supplémentaire volontaire ou imposée au même prix de 45 €
- Compensation des recettes manquantes par une **cotisation Ha plus importante** et calculée en fonction de la classification du massif, des dégâts du massif et du prélèvement aux 100 Ha du lot concerné



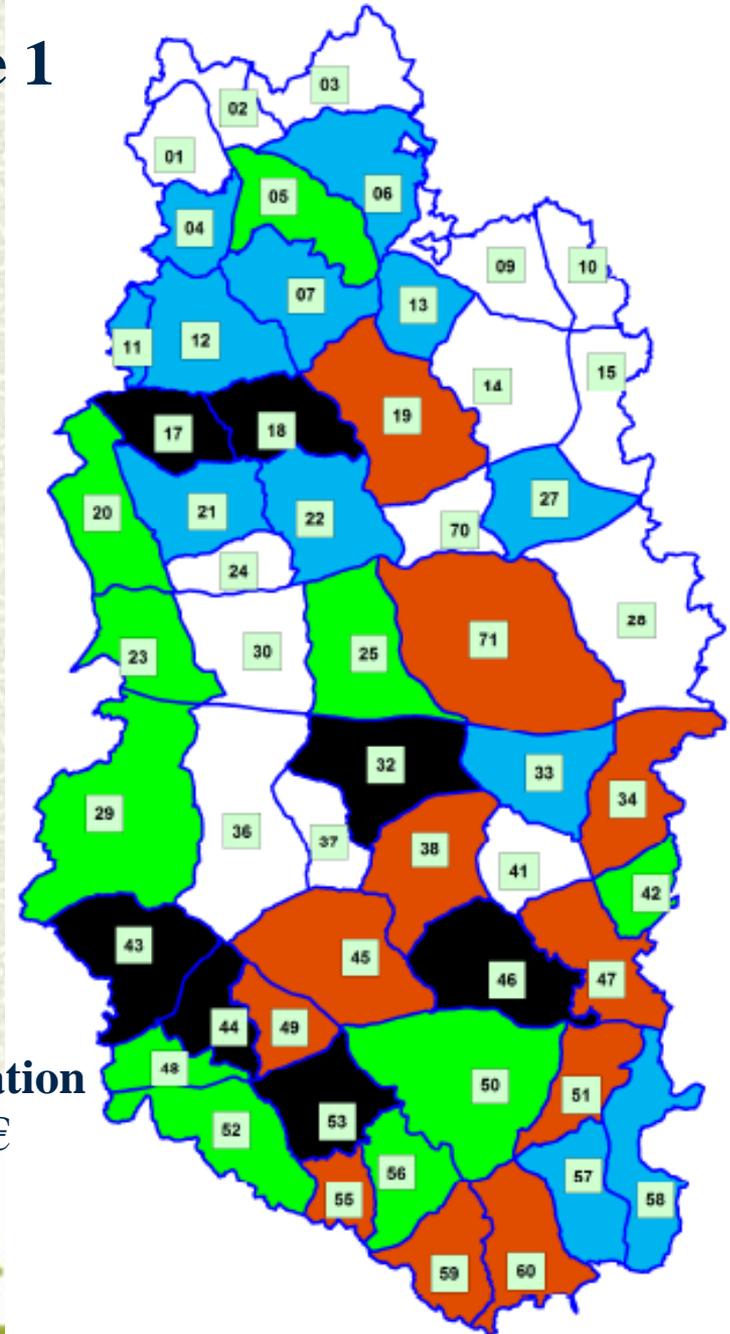
2018-2019

Classification identique méthode 1

2019-2020



Bracelet de régulation
(SAIRE) : 40 €



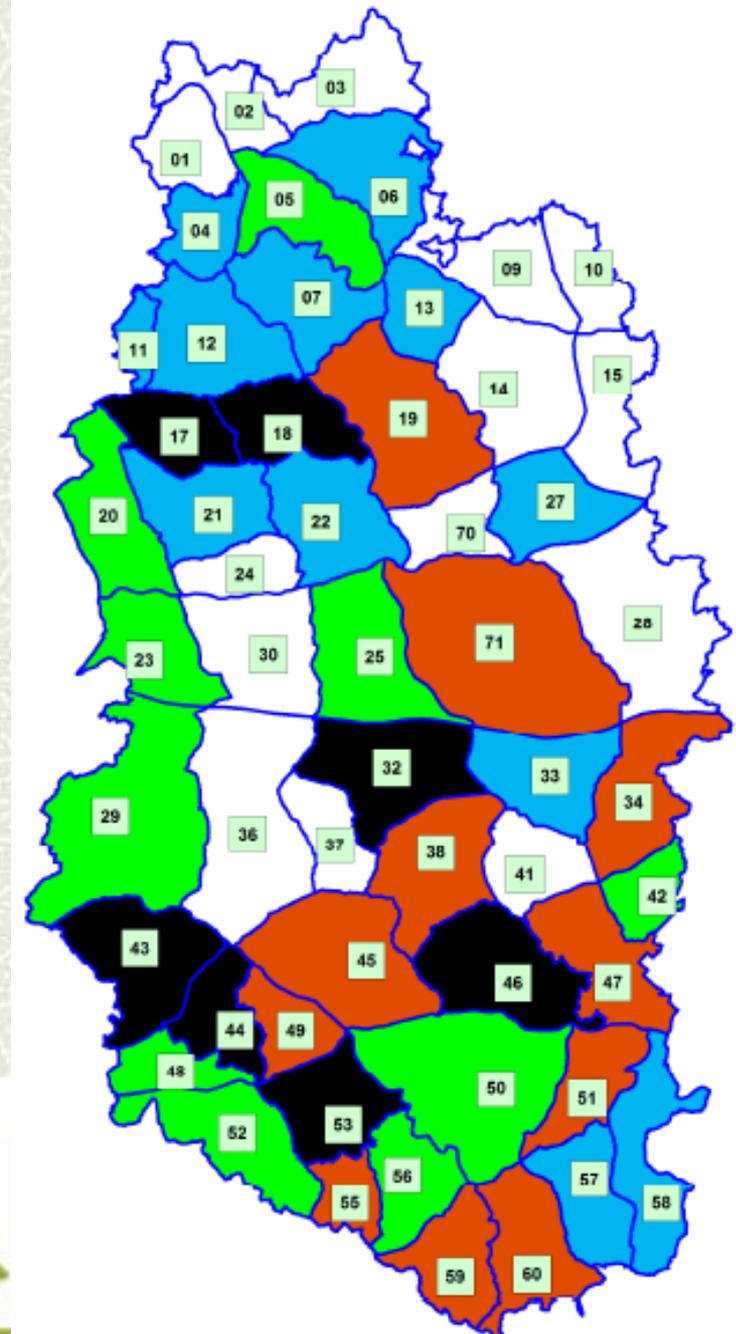
Méthode n°2

	<p>45,00 € / bracelet + Cotisation Ha N-1 + 4 € / Hac</p>
	<p>45,00 € / bracelet + Cotisation Ha N-1 + 3 € / Hac</p>
	<p>45,00 € / bracelet + Cotisation Ha N-1 + 2 € / Hac</p>
	<p>45,00 € / bracelet + Cotisation Ha N-1 + 1 € / Hac</p>
	<p>45,00 € / bracelet + Cotisation Ha N-1 + 0 € / Hac</p>

Bracelet de régulation

(SAIRE) : 40 € pour les 150 premières communes à dégâts

**Bracelets à 45 € supplémentaires
 attribution tous les 15 jours**





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

VOTE

à bulletin secret de

la Responsabilisation

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 13 AVRIL 2019

A SAMPIGNY

VOTES CYNEGETIQUES

VOIX

VOTE :

METHODE N° 1

METHODE N° 2





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DE LA MEUSE

2019/2025





PRINCIPE DU SDGC

- Elaboré par la FDC Meuse
- Durée de 6 ans
- Approuvé par le Préfet après avis de la CDCFS
- Opposable aux chasseurs – Sociétés de chasse du département





POINTS ELABORES DANS LE SDGC

- Sécurité
- Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique et Plan de chasse
- Agrainage
- ...





PROPOSITION DE RECONDUCTION DU SCHEMA 2012 – 2018

- Désaccord des agriculteurs et forestiers
- Nombreuses réunions de travail présidées par l'Administration

Voté le 13 mars écoulé en CDCFS





SECURITE

- Signaler les chasses collectives au Grand Gibier (idem 2012) + Panneaux AK 14 aux abords des routes ouvertes à la circulation
- Porter une signalisation individuelle de couleur orangée pour la chasse du Grand Gibier en battue ainsi que pour toute chasse aux grands gibiers après l'ouverture générale





SECURITE

- RECOMMANDATIONS :

- Matérialisation sur le terrain des angles de 30° avec ses voisins pour les chasseurs postés
- Feuille de présence des participants à chaque journée en battue





SECURITE

- Connaissance sur les points de rencontre des secours en forêt par les responsables de chasse



lorraine.msa.fr





EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE

- Objectif partagé et affiché :
Baisse des populations de sangliers !
- 5 à 8 sangliers pour 100 Ha boisés de prélèvements sera recherché
- Objectif de réaliser plus de 80% des plans de chasse Cerfs





ACCOMPAGNEMENT

- Mesures d'accompagnement pour les massifs « noirs » et dit « à surveiller » (orange) et certains lots pouvant faire l'objet d'une discussion en CDCFS
- Exemples de mesures :
 - 80 % minimum de l'attribution n-1
 - 30 % de femelles > 60 kgs
 - Echéancier de réalisation
 - Ajout de journées de chasse
 - Pas de limitation de tir, pas de consigne
 - Contrôles réguliers
 - Battues encadrées ou administratives
 - Suspension de l'agrainage éventuelle
 - Etc ...





CLASSIFICATION DES MASSIFS

3 critères étudiés sur 3 années

- Surfaces détruites du massif rapportées à l'hectare de plaine (SAU) comparées à la moyenne départementale
- Attributions de sanglier du massif rapportées à l'hectare de bois comparées à la moyenne départementale
- Coût des dégâts du massif rapporté aux hectares corrigés comparé à 1 300 000 € (seuil maximum supportable)





CLASSIFICATION DES MASSIFS

3 critères étudiés sur 3 années

- La méthode attribue des points pour chacun des 3 critères :
 - Plus la surface de dégâts du massif est importante, plus le nombre de points sera grand
 - Plus l'attribution est forte et plus le nombre de points est important
 - Plus le coût des dégâts est élevé et plus le nombre de points est important





REACTIVITE

- En cas de dégâts importants, un comité de suivi local **opérationnel** (chasseurs-agriculteurs-ONF-DDT-Lieutenants de louveterie) est réuni rapidement
- Des mesures adaptées seront à mettre en œuvre :
Chasse, tirs d'été, clôture, tir de nuit, ...





METHODES DE CHASSE

- CHASSE EN BATTUE : 2 jours par semaine déclarés au calendrier
- CHASSE INDIVIDUELLE : Inchangée
 - Toute la journée pour les deux jours déclarés au calendrier
 - Pour les autres jours, jusque 09 H 30 et à partir de 16 H 00
 - A partir du 01^{er} janvier, la chasse spécifique des grands cervidés est autorisée tous les jours sans restriction d'horaire, sous réserve d'être porteur du bracelet « grand cervidé »



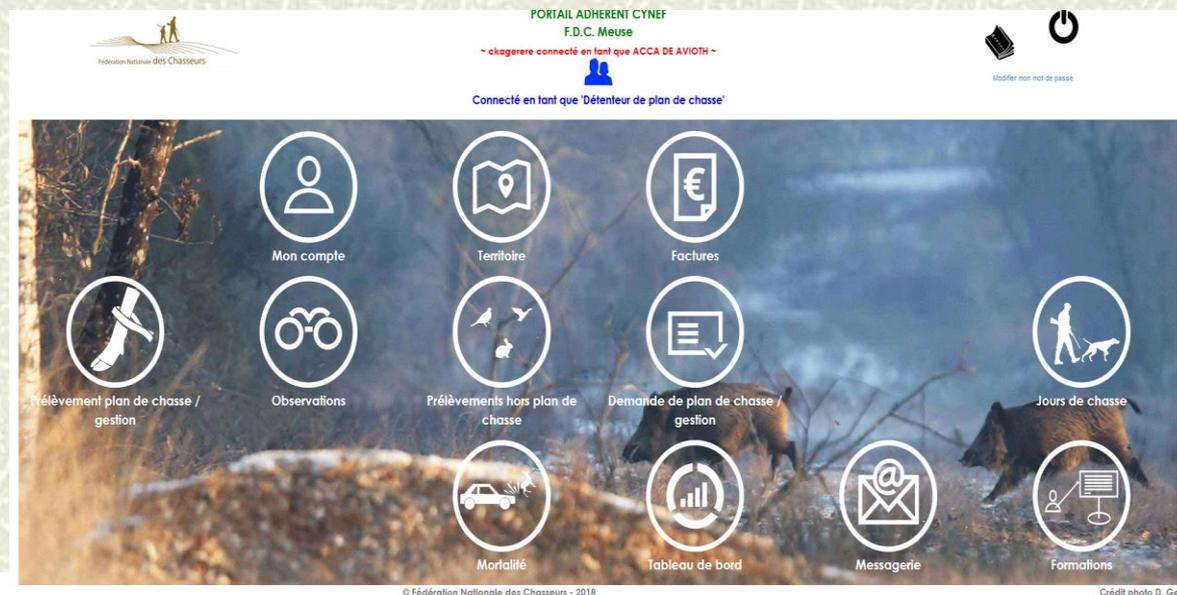


SUIVI DES PRELEVEMENTS

- Utilisation obligatoire du portail adhérent :
 - 2019 / 2020 : Massifs noirs et oranges
 - 2020 / 2021 : Massifs verts et bleus
 - 2021 / 2022 : Massifs blancs

- Consultable par les
service de l'Etat

**Une notice explicative
vous sera envoyée
prochainement**





AGRAINAGE DU SANGLIER

- Soumis à autorisation du propriétaire (convention)
- Déclaration à la DDT, engagement d'agrainer en période de forte sensibilité aux cultures soit « toute l'année »
- Agrainage à poste fixe ou agrainage linéaire : **1 seule méthode d'agrainage par lot de chasse** (1 poste de 60 à 300 Ha puis 1 par tranche de 300 Ha)





AGRAINAGE DU SANGLIER

- Interdiction d'agrainer dans les massifs classés « noirs » du 01^{er} décembre à la fin février
- Agrainage linéaire uniquement du 01^{er} janvier à fin février, deux fois par semaine, sur déclaration
- Non respect du SDGC : Interdiction d'agrainer





EVALUATION A MI-PARCOURS

Le SDGC est approuvé pour une période de 6 ans, toutefois, une évaluation à mi-parcours sera organisée.

Modification par voie d'avenants possible ...





ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- **Compte-rendu moral du Président**
- **Compte-rendu financier – Budget Prévisionnel**
 - **Rapport « Petit Gibier »**
 - **Rapport « Grand Gibier »**
- **Responsabilisation : Vote à bulletin secret**
 - **Présentation du SDGC 2019-2025**
 - **Peste Porcine Africaine**
 - **Récompenses**
 - **Interventions des Personnalités**
- **Décisions et Votes : SDGC, Cotisations fédérales, dates d'Ouvertures et de Fermetures**
 - **Résolutions et questions diverses**
 - **Clôture de l'Assemblée Générale**



PESTE PORCINE AFRICAINE



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



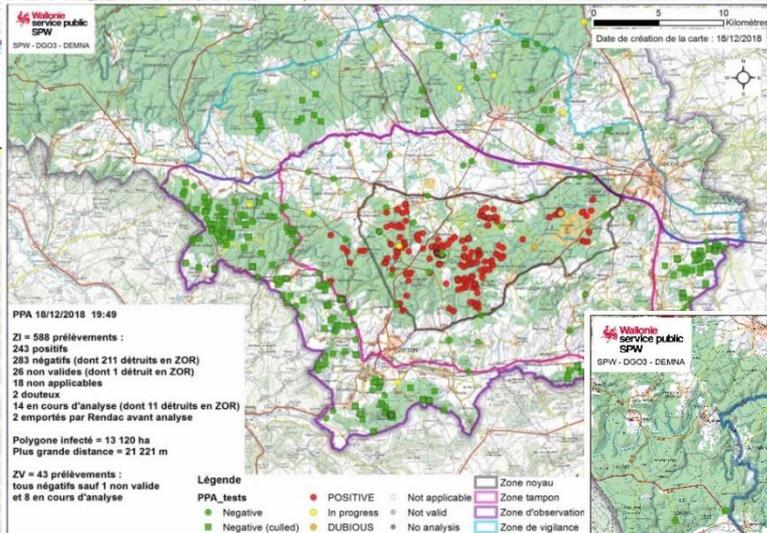
Cadavres positifs
Cadavres négatifs
Zone infectée

26/09/18
13
positifs



18/12/18

**EVOLUTION
DE LA
MALADIE**

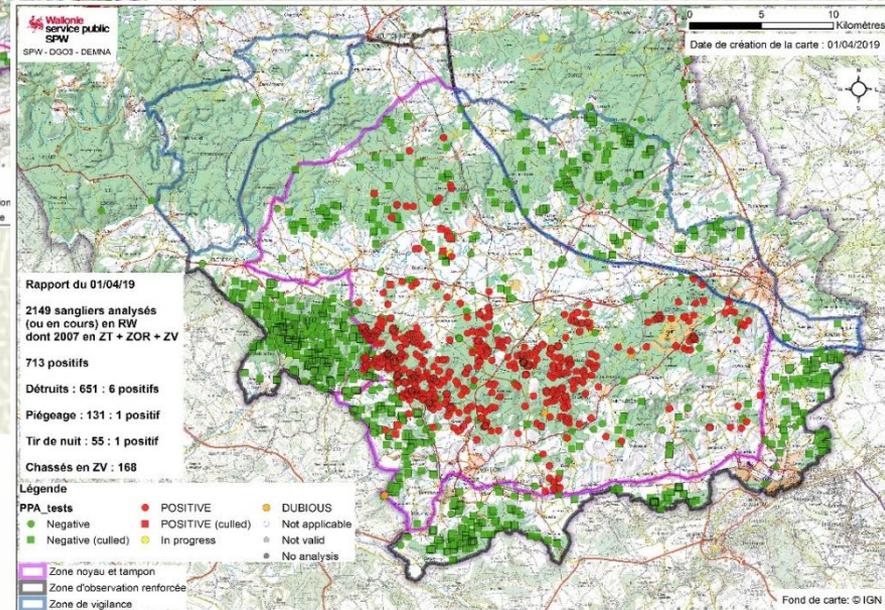


243 positifs



02/04/19

713 positifs

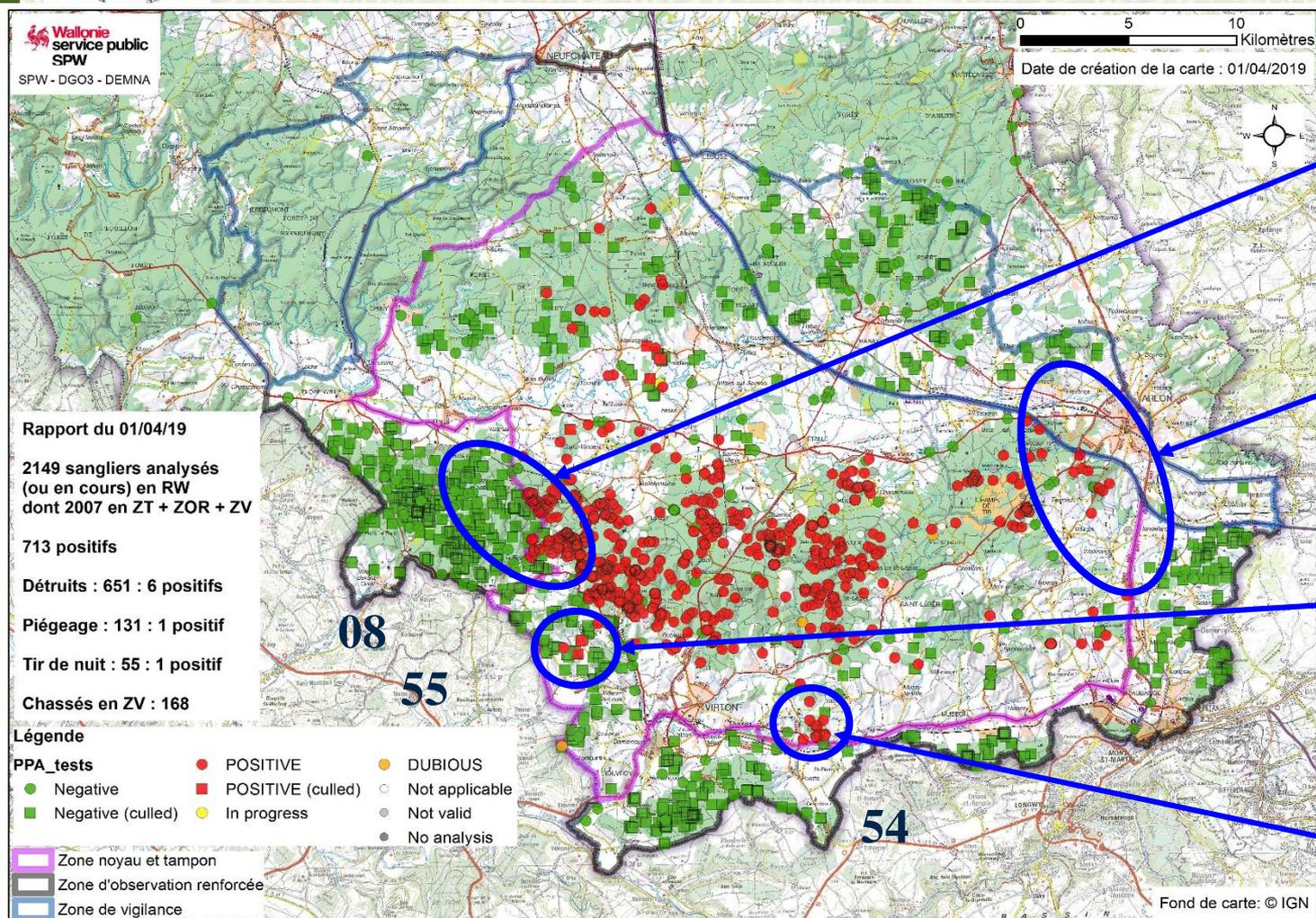


Déclaration
des deux 1ers
cas le 13
septembre





Contexte sanitaire inquiétant en Belgique



Déplacement de la maladie vers l'ouest avec des densités importantes

Proximité avec le Luxembourg

Proximité avec la Meuse

Proximité avec la Meurthe & Moselle





LA PESTE PORCINE AFRICAINE EN MEUSE ?

Depuis le 13 septembre 2018 :

Les Sociétés de chasse et les chasseurs de la Zone d'Intervention 55 (ZO/ZOR/ZB) ont été exemplaire

- Suspension de chasse ;
- Formation à la Biosécurité ;
- Mise en place de patrouilles (190 en Meuse, durée moyenne 2h / 2h30 par sortie) pour recherche de cadavres ;
- Clôture électrique (pose, surveillance et entretien par les chasseurs puis par une entreprise) ;
- Dépeuplement en Zone Blanche (tir de tous sangliers, laies suitées, marcassins, ...) Battues administratives, tirs de nuit, détection par hélicoptère, piégeage, ...





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

CLOTURE ELECTRIQUE A LA FRONTIERE



17 km de clôtures posées à la frontière par les chasseurs de la Meuse dès la mi-octobre 2018





LA PESTE PORCINE AFRICAINE EN MEUSE ?

La France indemne de Peste Porcine Africaine, l'Etat Français prend ses responsabilités.

- Pose d'une clôture rigide en quelques semaines ;
- Battues administratives, piégeage, tirs de nuit avec équipements technologiques ;
- Recherche par hélicoptère ;
- Ratisage pour recherche de cadavres avec l'armée ;
- Enlèvement des cadavres et analyse de 20% des animaux prélevés ;
- ...





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES CLOTURES EN FRANCE

Clôture type grillage type ursus à mailles dégressives de 1,50 m hors sol enterrée de 50 cm avec retours, 160 portes et 22 passages canadiens sur principaux chemins à 6 km de la frontière. Chantier engagé le 21/01/19. Coût: 5,7 M€.





PREVISION D'UNE NOUVELLE ZONE BLANCHE

**Communes concernées : MONTMEDY – IRE LE SEC – MARVILLE –
FLASSIGNY – BAZEILLES SUR OTHAIN – VILLECLOYE – VELOSNES ...**

Mesures :

- Battues administratives Samedi 23 mars 2019 et Samedi 30 mars 2019 en partenariat avec les Sociétés de chasses locales, la Meurthe et Moselle et la Belgique ;
- Tirs de nuit ;
- Détection par hélicoptère, avec appui d'équipes au sol.





AIDES ET SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE CHASSE DE LA ZONE BLANCHE

PAR LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MEUSE :

- Remboursement de l'adhésion obligatoire
- Remboursement de la Cotisation Ha (Contribution dégâts) ;
- Remboursement des bracelets toutes espèces non utilisés (après retour des bracelets) ;
- Paiement de 30,00 € par patrouille entre le 24 septembre et le 01^{er} octobre





AIDES ET SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE CHASSE DE LA ZONE BLANCHE

PAR L'ETAT :

- Paiement de 30,00 € par patrouille à partir du 01^{er} octobre ;
- 100,00 € par sanglier prélevé, géolocalisé et déposé dans les bacs équarrissage à partir du 20 janvier (environ 60 sangliers pour la Meuse) ;
- Entretien de la clôture électrique du 01^{er} janvier au 30 juin 2019 ;





Zonages français et belges

Zones de vigilance Destruction de tous les sangliers

Zone infectée

- Interdiction chasse et exploitation forestière
- Recherche active cadavres

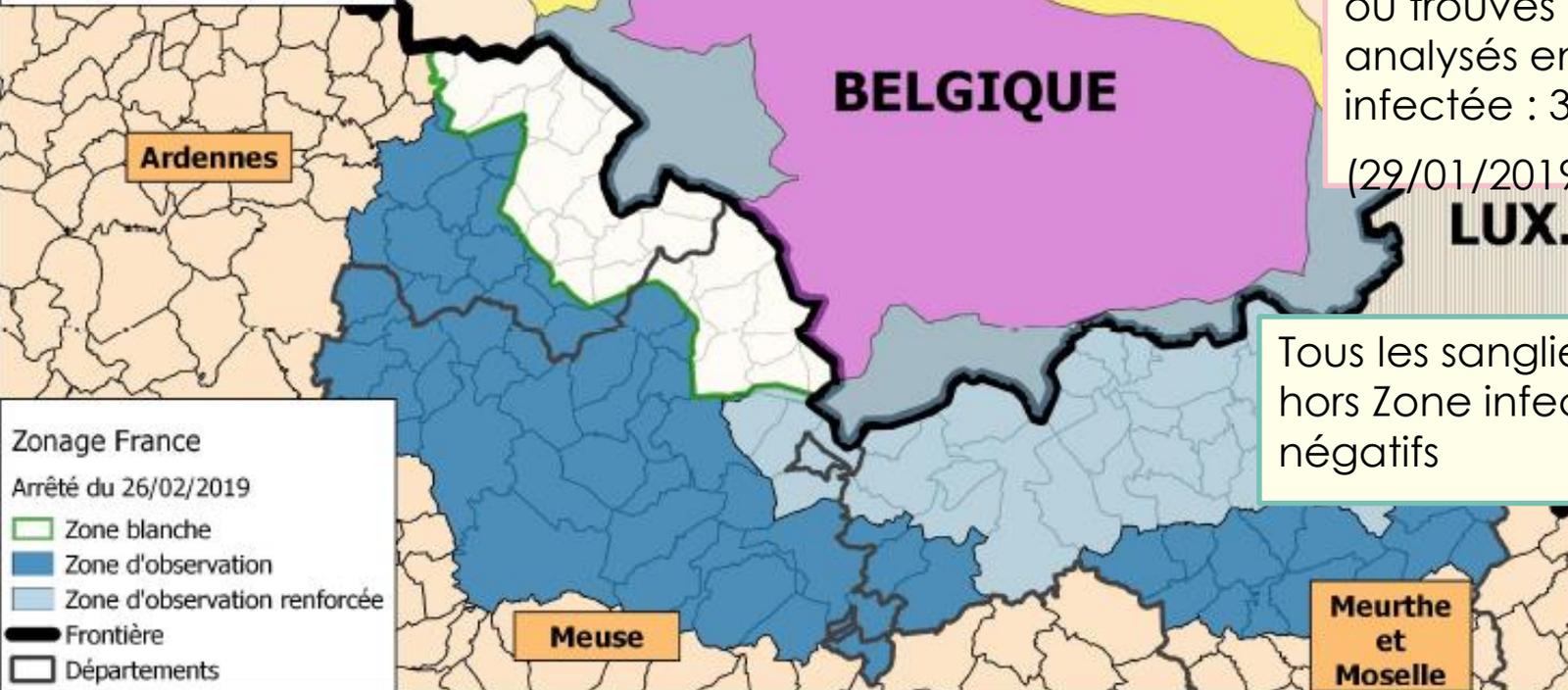
982 sangliers morts (tirés ou trouvés mort) analysés en Zone infectée : 397 positifs

(29/01/2019)

LUX.

Tous les sangliers analysés hors Zone infectée sont négatifs

Zonage Belgique
Zonage Belgique (21/03/2019)
■ Zone noyau et zone tampon
■ Zone d'observation renforcée
■ Zone de vigilance
Zonage Luxembourg
■ Zone de surveillance



Zonage France
Arrêté du 26/02/2019
■ Zone blanche
■ Zone d'observation
■ Zone d'observation renforcée
■ Frontière
■ Départements

7.5 0 7.5 15 22.5 30 km

Date de création: 21/03/2019 v1





BOURSE D'ACCUEIL

La Fédération des Chasseurs souhaite mettre en place un système de Bourse d'Accueil dans les chasses du département non impactées par la problématique PPA.

Principe :

Les chasses volontaires proposeront des journées d'accueil gratuites pour deux chasseurs partenaires dans une société de chasse de la zone blanche



RECOMPENSES



INTERVENTIONS

DES INVITES



COTISATIONS ET VOTES



APPROBATION DU SDGC

Meuse 2019-2025

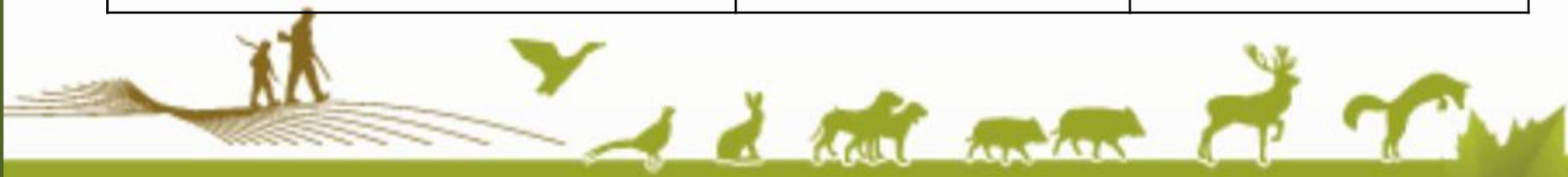




FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

TARIF DES BRACELETS Propositions 2019-2020

BRACELETS	2018 / 2019	2019 / 2020
CHEVREUIL	25 €	25 €
CERF C2	300 €	300 €
CERF C1	220 €	220 €
BICHE	180 €	180 €
FAON DE CERF	120 €	120 €
CEI	200 €	200 €
Prix matériel - rplct	12 €	12 €



DESIGNATION DES COTISATIONS	2018/2019	Propositions 2019/2020
<u>1) Vignette du Permis de Chasser</u>		
-Cotisation Fédérale complète	82.00 €	82.00 €
-Cotisation Fédérale 9 jours et jeunes permis	41.00 €	41.00 €
-Cotisation Fédérale 3 jours	21.00€	21.00€
<u>2) Adhésion Territoriale Obligatoire</u>		
	82.00 €	82.00 €
<u>3) Prestation de Services</u>		
Tranche de 1 à 200 HA :	22.00 €	22.00 €
Tranche de 201 à 300 HA :	33.00 €	33.00 €
Tranche de 301 à 400 HA :	44.00 €	44.00 €
Tranche de 401 à 500 HA :	55.00 €	55.00 €
<u>Chasse supérieure à 500 HA</u>		
Par HA de Bois ou de Plaine :	0.11 €	0.11 €
Par Km de Cours d'Eau ou par HA d'Étang :	1.52 €	1.52 €
<u>4) A titre d'information</u>		
- Cotisation Grand Gibier Nationale	72,00 €	/
- Abonnement « Chasseur de l'Est »	9,90 €	9,90 €





Composition des permis 2019/2020

PERMIS DEPARTEMENTAL MEUSE

TIMBRE FEDERAL F.D.C. MEUSE	82,00 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE O.N.C.F.S.	44,50 €
SOIT UN TOTAL	135.50 €

PERMIS NATIONAL

TIMBRE NATIONAL	95,00 €
PART FORFAITAIRE F.N.C	51,50 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE O.N.C.F.S.	44,50 €
SOIT UN TOTAL	200,00 €



LE TIMBRE GRAND GIBIER NATIONAL N'EXISTE PLUS

La F.D.C. Meuse propose de souscrire un contrat d'assurance chasse RC pour un montant de 20.00 €.

(GAN Assurances - Pascal MOYSE)

DROIT LOCAL

Contribution du droit local sanglier supplémentaire pour les départements 57 - 67 - 68. **Il s'élève à 70.00 €**

Due une seule fois pour chasser dans les trois départements.

Le chasseur devra préciser le département auquel il veut que sa contribution soit affectée.

L'OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE POURRAIT ETRE RETARDEE...

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL





Résolution : VOTE A DISTANCE

- ⌘ « En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.
- ⌘ Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la fédération au moins 15 jours avant l'échéance du vote.
- ⌘ La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.
- ⌘ Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la fédération, sous contrôle d'un huissier.





Résolution :

REGLE DE NON CONCURRENCE

- # Rappel : valable que pour le permis national
- # « La Fédération nationale fixe les règles applicables pour les modalités de gestion de la campagne de validation des permis de chasser.
- # Elle assure également le respect de la règle de non-discrimination entre chasseurs demandeurs ou titulaires d'une validation nationale et des obligations des fédérations vis-à-vis de la Fédération nationale en ce qui concerne la transmission des données, le transfert des contributions statutaires ainsi que la mise en œuvre de sanctions en cas de manquement.





Résolution :

REGLE DE NON CONCURRENCE

- # Toute autre pratique en vigueur et susceptible d'être considérée comme non conforme à cette règle d'égalité de traitement des validés nationaux pourra faire l'objet d'une auto-saisine de la FNC ou d'une réclamation d'une fédération.
- # Les fédérations ont l'obligation d'information préalable de la FNC en cas d'initiative nouvelle susceptible d'entrer dans le champ de la règle de non-discrimination précitée.





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES REGLES DE NON CONCURRENCE : LES FRAIS DE DOSSIER

- Moyenne 2,78 €, fourchette de 0 à 8 € ;
- 19 FDC n'en prennent pas ;
- Le CA de la FNC propose la mise en place de frais de dossier de 5€ sur chaque permis national.
- **Vote de l'AG de la FNC :**
Chaque FDC est libre de fixer des frais ou pas

**Toutes les FDC font appliquer des frais fixes de dossier de 5€
pour toute validation nationale**





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

LES REGLES DE NON CONCURRENCE : L'ASSURANCE RC

- Fourchette du prix de vente par la FDC 15 € – 26 €
- ⌘ Liberté de choix de l'assurance RC par le chasseur
- ⌘ Le CA de la FNC propose de fixer à 20€ le prix de vente minimum
- ⌘ de l'assurance RC pour les permis nationaux, non remboursable
- ⌘ **Vote de l'AG**

Le prix minimum de l'assurance RC pour le permis national est de 20 € et il est non remboursable

Le prix de l'assurance RC pour le permis national est libre





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Résolution : TIR REGULATION D'ETE

- # Bracelets attribués obligatoirement à 40 €
- # Sur les 150 premières communes à dégâts
- # Que pour des plans de chasse avec plaine
- # Bracelets valables jusqu'à l'Ouverture Générale





RESOLUTION :

BRACELET SANITAIRE « PPA » GRATUIT

Vote d'un bracelet « sanitaire PPA » gratuit qui pourra être utilisé en tant que de besoin en fonction de l'évolution sanitaire





Résolution : CLOTURES

- * Demande obligatoire sur formulaire 2019 prévu à cet effet
- * Contrôles prévus
- * 5 € pour la pose/ ha
15 € pour la pose et l'entretien / ha maïs
15 € pour la pose et l'entretien / ha pois

Dans le respect strict du cahier des charges





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Résolution : Dégâts

1 / AGRICULTEUR RESERVATAIRE et DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE

Si non-demandeur de Plan de chasse mais bénéficiant d'indemnisations de dégâts :
→ Demande d'abattements progressifs sur l'indemnisation*

2 / EXPLOITANT AGRICOLE REFUSANT LA POSE DE CLOTURE SUR SES CULTURES SENSIBLES

→ Demande d'abattements progressifs sur l'indemnisation*

* Selon les règles d'indemnisation nationale et les décisions de la commission nationale d'indemnisation.





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2019 / 2020

OUVERTURE GENERALE :
15 Septembre 2019 à 8 H 00

FERMETURE GENERALE :
29 Février 2020 à 17 H 30





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Lièvre	Samedi 19 Octobre 2019	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 30 Octobre 2019 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2019
Lapin	15 Septembre 2019	29 février 2020





PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Renard	1 Juin 2019	Fermeture générale
Blaireau	15 Septembre 2019 Ouverture anticipée 15 mai	Fermeture générale





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Perdrix Grise	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 19 octobre 2019	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 30 octobre 2019
	<u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 15 septembre 2019	<u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2019
Faisan commun	15 Septembre 2019	24 Novembre 2019
Autres espèces : <i>Perdrix rouges, Faisan Vénéré, ...</i>	15 septembre 2019	Fermeture Générale

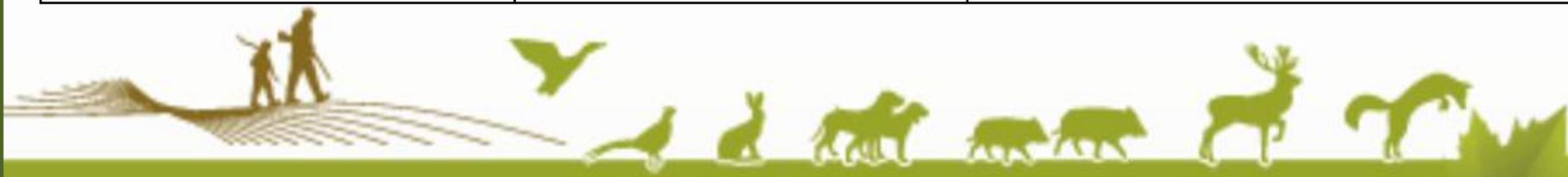




FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

GRANDS GIBIERS

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Cerf (Tir d'été)	01 Septembre 2019	12 Octobre 2019
Cerf-Biche-Faon	13 Octobre 2019	Fermeture générale
Brocard (Tir été)	01 Juin 2019	14 Septembre 2019
Brocard- Chevrette- Chevrillard	15 Septembre 2019	Fermeture générale
Sanglier (Tir été)	01 Juin 2019	14 Août 2019
Sanglier	15 Août 2019	Fermeture générale





ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- **Compte-rendu moral du Président**
- **Compte-rendu financier – Budget Prévisionnel**
 - **Rapport « Petit Gibier »**
 - **Rapport « Grand Gibier »**
- **Responsabilisation : Vote à bulletin secret**
 - **Présentation du SDGC 2019-2025**
 - **Peste Porcine Africaine**
 - **Récompenses**
 - **Interventions des Personnalités**
- **Décisions et Votes : SDGC, Cotisations fédérales, dates d'Ouvertures et de Fermetures**
 - **Résolutions et questions diverses**
 - **Clôture de l'Assemblée Générale**



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

CONFERENCE CERF Et EXPOSITION DE TROPHEES DE CERFS

Vendredi 07 juin 2019 à l'EPL AGRO

Présentation par Mr LEGENDRE Xavier

Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Indre

Vice Président de la FDC 36

Correspondant pour le muséum d'histoires naturelles

